

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES



**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS**

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

AGNÈS ROGLIANO-DESIDERI

OFFRIR LA FINE FLEUR DES DISCOURS SUR LA CORSE

INTERVIEW P18



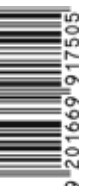
Photo Anna Livia Giovannetti

1,75€



LINGUA
CORSE, NOMS DE PERSONNE
ET ORIGINE
P20

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
BRÈVES P5 • DETTI È FATTI P6
ASSEMBLÉE P7 • CONJONCTURE P8
AGENDA P17
CARNETS DE BORD P22
ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



**AGNÈS ROGLIANO-DESIDERI
OFFRIR LA FINE FLEUR
DES DISCOURS SUR LA CORSE
INTERVIEW**

P18



OPINIONS

P4

EN BREF ET EN CHIFFRES

P5

DETTI È FATTI

P6

ASSEMBLÉE **UNE AUTONOMIE QUI «RESTE À CONSTRUIRE»**

P7

CONJONCTURE

P8

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

P17

LINGUA **LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI**

P20

CARNETS DE BORD

P22

ANNONCES LÉGALES

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SNPHR
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99
journal@icn-presse. corsica

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40
informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction

Eric Patris : 06 44 88 66 33
eric.patris-sra@icn-presse. corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36
gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23
al-informateurcorse@orange.fr

COR SICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,
Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt Légal Bastia

À MODU NOSTRU

Frombu

« Ùn avemu micca distinu cumunu incù a Francia. Rivindichemu a seria d'attentati di a nuttata trà l'8 è u 9 d'uttrovi di u 2023. A Francia Fora. À populu fattu bisognu à marchjà. A raggione hè a nostra forza.» Eccu i pochi parollu di u cumunicatu di u FLNC, chì hà rivindicatu una vintina d'azzioni clandestini calchi ora solu dopu ch'elli s'ghini accaduti i fatti. Era un pezzu chì a Corsica ùn avia più cunnisciutu una notti turchina simulì. Soca chì u Fronti di Librazioni Naziunali di a Corsica hà vulsutu risponda à u Presidenti di a Republica dopu a so visita nant'à l'isula è à u so discorsu nant'à l'autunumia chì ùn avia micca suddisfatu i partiti indipendentisti raprisintanti à l'Assemblea di Corsica. Ci voli à rammintà chì in cori di l'istati, u FLNC avia dichjatu chjamatu i Corsi à a resistenza è à crià una piattaforma patriottica senza cunfini trà i partiti, i sindacati è l'associ. À l'epica pà i clandestini, u solu accordu chì pudissi essa qualificatu di storicu era quillu chì accertaria a ricunniscenza di u populu corsu com'è a sola cumunità di dirittu nant'à a so tarra. Bellu luntanu da a «cumunità isulana» missa in avanti da Emmanuel Macron dui simana fà. Cù st'attentati è a so cumunicazioni, u Fronti rispondi dinò à Gilles Simeoni. U presidenti di l'Esecutivu, chì spera assai di u prucedimentu istituzionali è custituzionali incù u Statu, devi avè calchi pinseru. Pinseri spartuti da tutta a maghjurità tarritorialia, ma dinò da a diritta righjunalista è republicana. Mentri chì l'eletti corsi t'ani sei mesi pà renda un prughjettu d'autunumia prontu, Emmanuel Macron pudaria falla finita cù i discussioni? Pudaria pinsà chì a raprisintazioni pulitica naziunalista ùn hè micca abbastanza credibili par impidiscia u riturnu di a viulenza è ch'ellu devi mustrà ellu stessu una pusizioni forti è sivera di pettu à quilli ch'ellu qualificaria di «terroristi». Vidaremu... ■ Santu CASANOVA

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

Le bleu s'est invité à plusieurs reprises dans l'actualité. Hélas, toutes les heures bleues ne sont pas signées Guerlain et ne fleurissent pas l'iris, la violette et la vanille. Tant qu'on en restait au fumet de crustacés, ça allait encore. Il a d'abord été question du crabe bleu, espèce invasive qui sévit désormais en Corse, au détriment d'une activité de pêche essentiellement artisanale, côtière et respectueuse des ressources. Ce crabe-là, lui, ne s'embarrasse d'aucune réglementation; il nuit gravement à plusieurs espèces et détériore le matériel de pêche, lorsqu'il ne le détruit pas. Cela dit, sa chair est non seulement abondante mais délicieuse. Pour réguler, reste à doter les pêcheurs des moyens adaptés à sa capture et à créer une habitude de consommation, en proposant des recettes comme en ayant une politique de prix attractive. Ce qui, dans une île où tout semble toujours devoir être résolument plus cher, n'est jamais acquis. Puis le bleu, accompagné du blanc, est venu habiller de nombreux monuments à travers le monde, après l'attaque lancée par le Hamas contre Israël le 7 octobre, qui s'est traduite par le massacre de nombreux civils. Depuis, on assiste, dans les rues comme les hémicycles, à des heurts, des contorsions douteuses, une surenchère d'accusations, qui permet au passage à l'extrême-droite française de se parer de probité et de lin candide tandis qu'à quelques exceptions près, LFI s'enlise. Faire valoir la cause des populations palestiniennes sans rechigner à condamner l'innommable est pour certains un difficile exercice. Dont s'est pourtant acquittée, dans un long message sur Instagram, Gigi Hadid, mannequin vedette dont le père est palestinien, récoltant aussitôt éloges comme critiques ou commentaires haineux. Peu après, la Corse vivait une nuit bleue comme elle n'en avait pas connue depuis de nombreuses années, revendiquée par un FLNC Union des combattants qui affirme ainsi sa capacité à frapper simultanément dans toute l'île. La série s'est poursuivie avec un sujet de *Libération* sur les cyanobactéries toxiques qui envahissent les lacs de montagne. Enfin, il y a, sur X, ceux qui n'acceptent plus la mutation de ce réseau social voulue par Elon Musk mais refusent pour autant de perdre les liens tissés du temps de l'oiseau bleu. Une grande évasion en direction de BlueSky se prépare. Reste à voir si elle sera couronnée de succès. ■ **Elisabeth MILLELIRI**



HUMEUR

HISTOIRE DE SÉMANTIQUE

« **Nous** n'avons pas de destin commun avec la France. » Les mots sont cinglants. Après une nuit bleue comme la Corse n'en avait pas connue depuis près d'une décennie, le FLNC est venu revendiquer cette série d'actions quelques heures plus tard le 9 octobre dernier par un communiqué laconique mais lourd de sens. C'est en effet un double message que l'organisation clandestine instille par cette formule. Une réponse tout d'abord au discours qu'Emmanuel Macron a prononcé le 28 septembre devant l'Assemblée de Corse, et dans lequel le Président de la République a insisté sur le fait que « *la Corse est enracinée dans la France et dans la République* ». Mais aussi une réponse adressée au président de l'Exécutif, Gilles Simeoni qui, quelques minutes avant le chef de l'État, avait indiqué que « *le statut d'autonomie que nous appelons de nos vœux s'inscrit [...] au sein de la République française* » et qu'il convient de permettre à la Corse de se « *réinscrire de façon naturelle et apaisée dans son destin qui est français, méditerranéen et européen* ». De ce discours présidentiel que d'aucuns qualifient d'historique, nombreux ont également été ceux qui ont relevé qu'aucune mention n'a été faite au peuple corse auquel Emmanuel Macron a préféré la formule « *communauté insulaire, historique, linguistique et culturelle* ». Un non évènement pour Gilles Simeoni qui analysera quelques jours plus tard sur RCFM: « *Nous savions depuis le début que la notion de peuple Corse ne peut pas être intégrée dans la Constitution. Y compris dans le cadre d'un processus d'autodétermination, il n'a pas été fait référence dans la Constitution à un peuple kanak* », soulignera-t-il. Pas de l'avis de Josepha Giacometti-Piredda de Corsica Libera qui fera pour sa part une toute autre lecture des mots: « *On nous explique que la communauté désigne un peuple. Elle peut en être l'une des composantes, mais elle n'en est pas la définition* », fustigera-t-elle. Créé cardinal par le Pape le 30 septembre dernier, M^{gr} Bustillo, évêque de Corse, ne s'est pour sa part pas embarrassé de ces considérations sémantiques, n'hésitant pas à plusieurs reprises à parler de son « *peuple* » dont il est si fier. ■ **Manon PERELLI**

SANTÉ

Covid: surveillance des eaux usées (presque) partout en métropole

Un nouveau système de surveillance des eaux usées, baptisé Sum'Eau, a été mis en place sous l'impulsion de la Direction générale de la santé (Ministère de la Santé) et de la Direction de l'eau et de la biodiversité (Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires) avec l'appui technique et scientifique des agences sanitaires (Santé publique France, Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). La surveillance des eaux usées poursuit actuellement deux objectifs: détecter précocement la présence du génome du SARS-CoV-2 en population générale et suivre les tendances de la circulation virale au sein de la population (les premières données, publiées le 5 octobre faisaient apparaître un net rebond depuis l'été). Chaque semaine, un prélèvement sera effectué dans 12 stations de traitement des eaux usées, situées dans chacune des régions de France métropolitaine. Ou presque, la Corse n'étant pas intégrée à ce dispositif. Où va parfois se nicher la reconnaissance de la spécificité insulaire... ■ AN

ÉNERGIES RENOUVELABLES

La SARL Costa mise sur l'installation solaire en autoconsommation

Photo Soleco

Créée en 1896 à Urtaca, la SARL Costa & Fils, entreprise familiale spécialisée dans les salaisons située sur la commune d'Urtaca, s'est tournée vers Soleco, entreprise du secteur de l'énergie solaire depuis 1982, pour équiper les toits de l'entreprise d'une installation photovoltaïque raccordée au réseau haute tension 20 kV, afin de couvrir, au fil du soleil, ses besoins électriques courants. La centrale, d'une superficie de 1700 m² pour 350 kWc de puissance installée, produira entre 400 000 et 450 000 kWh par an. Cette réalisation fait suite à un appel d'offres national dans les îles françaises, mis en œuvre par la Commission de régulation de l'énergie, auquel la SARL Costa avait fait acte de candidature et été lauréate. Conçue pour fonctionner durant au moins 30 ans, avec une garantie de rendement des capteurs de 25 ans, l'installation vise à abattre les coûts fixes d'approvisionnement électriques, à promouvoir une économie décarbonée et à contribuer à la résolution collective des difficultés énergétiques actuelles. Elle est à ce jour la plus grande installation photovoltaïque en autoconsommation en Corse. Outre qu'elle permettra une autoproduction quotidienne, elle délivrera également le surplus d'énergie non utilisée au réseau public, contribuant ainsi à l'approvisionnement électrique des foyers du nord de la Corse. ■ AN

URBANISME

Recours et pétition contre un projet immobilier à L'Île-Rousse

Un collectif de citoyens, U Cullettivu 66, a annoncé l'introduction d'un recours auprès du tribunal administratif de Bastia pour contester le bien-fondé du permis de construire accordé à un projet immobilier sur le territoire de la commune de L'Île-Rousse. Le projet prévoit la réalisation de 66 nouveaux logements, au lotissement du Moulin à vent. Or selon le collectif, «*Il n'y a pas de problèmes de logement à Ile-Rousse, mais des problèmes de politique du logement!*»: la population permanente de la commune s'élève à 3224 habitants mais on y dénombre un total de 3418 logements. Mais surtout, fait valoir U Cullettivu 66, le terrain sur lequel doit être réalisé cet ensemble jouxte, au sud, celui sur lequel sont implantées une école primaire et une école maternelle et le projet romprait à trois reprises le cheminement piétonnier sécurisé actuel. Enfin, le collectif souligne que cette promotion n'est pas en phase avec les préconisations pour lutter contre l'artificialisation des sols. Outre le recours, une pétition a été lancée sur change.org. ■ AN

LES CHIFFRES DE LA SEMAINE

229

œufs par habitant consommés en France en 2023, selon une étude de l'Institut technique agricole. Soit 9 œufs de plus par personne qu'en 2022. Entre janvier et juillet 2023, les ventes d'œufs, tous modes d'élevages confondus, ont progressé de près de 4%. Toujours selon l'étude de l'Institut technique agricole, alors que l'inflation en France atteignait 4,9% sur un an en septembre, le prix est le premier critère de choix pour 13% des personnes interrogées, soit une hausse de 6% par rapport à l'année 2021.

1

ménage modeste sur 10 serait prêt à acheter une voiture électrique, 65% des intentions d'achat de nouveau véhicule s'orientant vers une motorisation thermique selon les résultats du dernier Baromètre annuel Aramisauto-Opinionway. Et 54% des personnes interrogées ne sont pas convaincues par le prochain dispositif gouvernemental de leasing social de voiture électrique à 100€ par mois. Le budget moyen des ménages modestes dédié au poste automobile baisse de 11€ par rapport à 2022.

553 154

passagers ont transité par les ports de commerce de Corse en septembre 2023, le trafic passagers affiche ainsi une hausse de 2,34% par rapport à septembre 2022, alors que le nombre de croisiéristes s'avère en baisse de 13,10%. La hausse est portée par le trafic régulier national (+3,33%) et plus encore le trafic régulier international (+7,76%). En cumul depuis janvier 2023, 3 808 137 passagers ont été comptabilisés contre 3 731 931 pour la même période en 2022, soit une hausse de 2,04%.

SOCIÉTÉ

La Corse reste la région la plus pauvre de France métropolitaine

Avec un taux de pauvreté qui s'élève à 18 % de la population, la Corse est la région métropolitaine la plus touchée par ce fléau. C'est ce qui ressort du panorama de la pauvreté publié par l'Insee mi-octobre. Un taux qui place l'île 4 points au-dessus de la moyenne nationale. « Cela représente 30 000 familles et à peu près 63 000 hommes et femmes en Corse qui vivent sous le seuil de pauvreté », déplore Didier Medori, commissaire à la lutte contre la pauvreté auprès du préfet de Corse, qui pointe que « 40 % de ces personnes vivent dans les agglomérations d'Ajaccio et Bastia ». Les deux départements corses sont cependant touchés de façon différente par la pauvreté. « En Haute-Corse, le taux de pauvreté est de 2 points supérieur à la moyenne régionale et atteint 20 % », observe ainsi Arnaud Huyssen, chef de projet à l'Insee Corse, en notant que le territoire est troisième sur le podium des départements où le taux de pauvreté est le plus élevé en France métropolitaine « juste derrière la Seine Saint Denis et les Pyrénées Orientales ». La Corse-du-Sud affiche en revanche un taux de pauvreté de 16 %. Une différence qui s'expliquerait selon l'Insee par le fait que le Cismonte est « un territoire plus rural avec des personnes plus âgées ». L'étude fait en effet ressortir que l'âge est bien le premier critère de pauvreté sur l'île, les plus de 60 ans étant les plus touchés, alors qu'ailleurs la tendance est plutôt inverse. Mais les moins de 30 ans sont également loin d'être épargnés, puisque dans cette tranche d'âge c'est près d'un jeune sur quatre qui se trouve en situation de pauvreté sur l'île. En outre, l'Insee relève que les territoires isolés sont les plus concernés par le phénomène, avec un taux de 22 % de pauvreté enregistré dans les communes rurales non périurbaines de l'île, contre 14 % au niveau national dans ce type de communes. « Logiquement les EPCI les plus ruraux sont ceux qui ont les taux de pauvreté les plus élevés », souligne Arnaud Huyssen en citant notamment l'Oriente [27 %] et la Castagniccia-Casinca [24 %] qui « font partie des EPCI de France métropolitaine où la pauvreté est la plus forte ». Il souligne également « des taux de pauvreté élevés dans les EPCI à orientation plutôt touristique, comme les intercommunalités de Calvi [22 %], ou de l'Île-Rousse Balagne et du Sud Corse avec 20 % ». Par ailleurs, l'Insee s'est également astreint à établir une typologie des ménages pauvres et constate que trois profils socio-démographiques représentent 80 % de ceux-ci en Corse : les non insérés sur le marché du travail et locataires dans le parc privé, les travailleurs pauvres et surtout les retraités qui affichent un taux de pauvreté de 43 % contre 27 % pour l'ensemble de la France métropolitaine. Enfin, l'étude signale que la situation de tension face au logement est le facteur qui accroît le plus le risque de pauvreté sur l'île. ■ MP

La pauvreté monétaire est plus répandue en Corse qu'en France métropolitaine



ÉDUCATION

L'Assemblea di i zitelli revient pour une 9^e édition

Ouvrir au public le plus jeune l'espace démocratique qu'est l'Assemblée de Corse afin de « créer une émulation positive et ne jamais perdre de vue le sens même de l'action publique ». C'est l'objectif de l'Assemblea di i Zitelli, simulation parlementaire créée sous l'égide de la Collectivité de Corse (CdC) et du rectorat de l'Académie de Corse en 2013. Une fois par an, cet espace d'expression, de dialogue, et d'échanges qui a pour but d'éduquer les plus jeunes à l'exercice de la démocratie amène des enfants de 9 à 12 ans à se glisser le temps d'une journée dans la peau de conseillers territoriaux. Contraint de faire une pause du fait de la crise sanitaire, cette Assemblea di i Zitelli reviendra pour sa neuvième édition le 9 juin 2024, comme l'ont annoncé la présidente de l'Assemblée de Corse, Marie-Antoinette Maupertuis, le recteur de l'Académie de Corse, Jean-Philippe Agresti, et la conseillère exécutive Angèle Bastiani, le 6 octobre dernier. Dans cette optique, les classes de CM1, CM2, 6^e et 5^e intéressées par ce projet pédagogique peuvent candidater pour réserver leur place dans l'hémicycle. Tout au long de l'année, afin de préparer cette session extraordinaire, les classes retenues devront effectuer un travail préparatoire en élaborant une question destinée à la présidente de l'Assemblée de Corse, une seconde destinée au président du Conseil Exécutif ainsi qu'un projet de motion autour de plusieurs thèmes : la vie à l'école/au collège ; le bien-être, le sport, les loisirs et la santé ; l'environnement et la culture ; les citoyens en Corse, en Europe et dans le monde ; la Corse que je veux en 2050. Afin d'aider les élèves et leurs professeurs dans cette démarche, l'Assemblée de Corse a désigné cinq référents à l'Assemblea di i Zitelli parmi ses élus. Entre les mois d'octobre et janvier, ces conseillers territoriaux se rendront ainsi dans les établissements retenus où ils accompagneront les petits délégués en leur apprenant à travailler de façon précise sur les textes qu'ils souhaitent défendre et à se préparer pour le jour-J. Seuls deux représentants de chaque classe prendront cependant place dans l'hémicycle pour composer une assemblée de 62 conseillers en herbe qui se réunira sous la houlette de Marie-Antoinette Maupertuis. Visite des locaux de la Collectivité de Corse, participation à des commissions, puis en séance plénière dans les fauteuils de leurs aînés pour poser leurs questions orales (en corse et en français) à la présidente de l'Assemblée de Corse et au président du Conseil Exécutif sont au programme. En outre l'Assemblea di i Zitelli sera aussi chargée de désigner la motion qui lui semble la plus pertinente afin qu'elle soit reprise par les élus référents et présentée lors de la séance suivante de l'Assemblée de Corse. ■ MP

PROCESSUS INSTITUTIONNEL

UNE AUTONOMIE QUI «RESTE À CONSTRUIRE»



Photo Anna Livia Giovannetti

Lors de sa session du 5 octobre, l'Assemblée de Corse est longuement revenue sur les annonces d'Emmanuel Macron une semaine plus tôt. Si tous les élus n'en font pas la même lecture, le mot d'ordre semble être d'arriver à trouver les voies et moyens pour parvenir à un accord dans les six mois laissés par le chef de l'État, afin de ne pas rater le «train de l'histoire»

Séance de débriefing à l'Assemblée de Corse le 5 octobre 2023. Une semaine après le discours d'Emmanuel Macron dans l'hémicycle, les conseillers territoriaux ont profité de la session pour revenir sur la portée des mots du Président de la République. « Sur le fond, le discours présidentiel a acté le principe d'une autonomie à la corse », note en premier lieu Gilles Simeoni en glissant : « La formule reste à préciser, mais je dirais que je préfère une autonomie à la corse qu'à la française ». De cette autonomie qui « reste à construire », il retient avant tout qu'elle « implique un certain nombre de choix politiques et institutionnels » et relève dans le même temps que dans le discours d'Emmanuel Macron « un certain nombre de choses ont été dites, d'autres ont été suggérées et les dernières pas abordées ». Ainsi, considère-t-il, « Le président a énoncé spécifiquement qu'il n'y a pas de lignes rouges. Ce qui veut dire que le champ des possibles, y compris par rapport à ce que la majorité territoriale et l'ensemble des nationalistes considèrent fondamental, est ouvert à cet égard ». Alors qu'un délai de six mois a été laissé aux élus insulaires pour trouver un consensus, Gilles Simeoni pose : « Il y a un équilibre à trouver entre la règle de base de la démocratie, c'est-à-dire le respect du fait majoritaire, et d'autre part la nécessité, qui pèse sur nos épaules, d'élargir au-delà de la famille nationaliste, parce qu'une solution globale, durable, permettant à l'ensemble de la société corse de s'engager résolument sur un chemin d'espoir implique l'adhésion la plus large possible. J'ai conscience de ce que le chemin est étroit. C'est une course d'obstacles, il faut prendre les haies les unes après les autres. C'est difficile mais je reste persuadé que c'est faisable et que nous devons le faire et que nous devons réussir. Pour moi il n'y a pas d'autre option ». À sa suite, Jean-Martin Mondoloni, co-président d'Un Sofiu Novu, assure que pour parvenir au « rassemblement le plus large possible », son groupe « apportera sa part de responsabilité à cet effort », tout en appelant dans l'Exécutif à se conforter au principe de réalité : « On ne fait pas le même exercice. Vous êtes dans le champ de l'imaginaire : vous avez fait l'exercice de dire ce que vous vou-

liez. Nous nous mettons en bout de course. Nous sommes dans la posture du coureur qui regarde la ligne d'arrivée et qui voit des haies des obstacles d'inégales difficultés à franchir. Au mois de juillet vous avez fait comme si tout cela n'existait pas, mais cela va nous rattraper ». De son côté, l'ex-membre de son groupe et désormais non-inscrit, Pierre Ghionga avertit : « L'unanimité n'existe que dans les dictatures, dans les pays démocratiques c'est la majorité. Alors faisons voter les Corses et nous verrons bien ». Sur la même lancée, Paul-Félix Benedetti, leader de Core in Fronte, entend tacler le mot consensus, « martyrifiant pour la pensée humaine. De manière globale idéologique et sensée il faut accompagner un processus sans chercher à le contrarier. Mais je pense qu'il serait mal venu qu'on prenne le problème par la fin. La fin, c'est ce qui nous été un peu vendu en disant qu'il faut que l'on trouve un consensus pour passer au Sénat ». Jean-Christophe Angelini président du groupe Avanzemu relève : « Ce que je lis et interprète, c'est moins la volonté de trouver l'unanimité que de dégager la voie vers une révision constitutionnelle réussie. Ce dont il est question aujourd'hui, c'est de tracer un chemin qui nous conduise sur un pas de temps très court à créer les conditions d'une révision constitutionnelle réussie qui permette la reconnaissance, l'autonomie et l'instauration de droits nouveaux pour notre communauté, le peuple corse ». Josepha Giacometti, seule élue de Corsica libera, se veut plus critique vis-à-vis des annonces présidentielles. « Il y a des choses qui ont été écartées dans les creux du discours et qui relèvent de ce qui sont pour nous les fondamentaux. On doit rendre un devoir où on nous dit de nous mettre d'accord entre nous, de monter faire les VRP à Paris et ensuite revenir vers le président pour qu'il évalue le projet. C'est un peu particulier. Ne continuons pas à nous engager dans un piège aux contours mal taillés. Faisons respecter ce que les Corses demandent et attendent. » À la lumière de ces débats, Gilles Simeoni se veut malgré tout confiant. « Ce que je veux retenir de nos échanges c'est que personne ne veut laisser passer le train de l'histoire. Le principe de l'autonomie est acquis et acté au plus haut niveau. À nous d'en définir un contenu. » ■ Manon PERELLI

2^E TRIMESTRE 2023

STAGNATION DE L'EMPLOI, HÉBERGEMENT MARCHAND PROFESSIONNEL À LA PEINE

CHAMBRES DISPONIBLES

Illustration ICN

Au 2^e trimestre 2023, l'activité économique en Corse a poursuivi sa croissance quoiqu'à un niveau moindre que le niveau national et l'emploi régional a stagné par rapport au trimestre précédent. Au regard du 2^e trimestre 2022 où le niveau d'avant-crise était dépassé, la situation était en demi-teinte voire en demi-deuil pour les professionnels du tourisme : malgré un trafic passagers qui, quoiqu'un peu en deçà des records de 2022, était supérieur à 2019, la fréquentation a diminué dans les hébergements marchands professionnels.

Lors du 2^e trimestre 2023, l'activité en Corse a progressé avec 1,0 % d'heures rémunérées supplémentaires par rapport au 2^e trimestre 2022, la croissance régionale étant toutefois moins marquée que la moyenne métropolitaine [+1,6 %]. Si l'activité des services marchands restait tonique [+1,3 %] et que le secteur de production d'énergie, eau et gestion des déchets affichait +2,2 %, le nombre d'heures rémunérées dans la production alimentaire, boissons et tabac se repliait en revanche à - 1,7 % par rapport au pic d'activité du 2^e trimestre 2022. Dans un contexte d'inflation, la croissance de l'emploi régional, continue depuis quatre trimestres consécutifs, s'est quant à elle essoufflée. Si, à la fin juin 2023, la Corse totalisait 128 700 emplois [+0,8 % en un an], lors de ce 2^e trimestre, le secteur privé a perdu des emplois [- 0,3 %] contrairement au secteur public [+0,3 %]. À l'orée de la saison estivale, l'emploi a régressé de 0,4 % dans les activités marchandes hors intérim. C'est dans les activités immobilières [-4,5 %] et l'hébergement-restauration [-1,3 %] que le recul a été le plus marqué alors que les secteurs de l'information et de la communication ont créé des emplois [+1,9 %]. Les effectifs salariés ont également reculé reculent dans la construction [-0,3 %], répercussion des difficultés du marché de l'immobilier affecté par les effets de l'inflation et la hausse des taux d'intérêt. Le taux de chômage régional, stabilisé à 6,2 %, restait inférieur au taux national [7,2 %].

Avec 2,2 millions de passagers transportés, le transport de voyageurs avoisinait le trafic du 2^e trimestre 2022, année qui a vu un net rebond de la fréquentation touristique après deux ans marqués par les restrictions sanitaires. Toutefois, au printemps 2023, le trafic de voyageurs a été légèrement inférieur [-0,3 %]; seul le mois de mai, avec ses nombreux ponts et ses vacances scolaires, a dynamisé le transport de passagers [+4,0 %]. Par rapport à l'an passé, le trafic a été

déficitaire en avril [-1,1 %] et juin [-2,9 %]. Dans le détail, le nombre de passagers a augmenté de 6,7 % dans le transport maritime, mais au détriment de l'aérien qui a perdu 5,2 % de passagers par rapport à l'avant-saison 2022. La part du trafic aérien, si elle est restée supérieure [56 %] à celle du maritime, a reculé ainsi de 3 points, cette tendance amorcée en avril se confirmant les deux mois suivants. La baisse du nombre de passagers est donc inhérente à celle de l'aérien.

Mais la stabilité globale du trafic passagers ne s'est pas traduite par celle de la fréquentation des hébergements marchands sur l'avant-saison touristique 2023 : le nombre de nuitées dans les hôtels a diminué de 1,9 % par rapport au 2^e trimestre 2022. Si on a pu observer le retour massif de la clientèle en provenance de l'étranger, plus présente dans l'île depuis le début de l'année [+19,9 % par rapport au 2^e trimestre 2022] le déficit de la clientèle française dans les hôtels de Corse était de 7,4 %. En avril 2023, la fréquentation hôtelière laissait pourtant augurer une avant-saison de bonne tenue avec un nombre de nuitées supérieur à celui de 2022 [+8,0 %], tendance qui s'est confirmée en mai [+1,2 %] pour se démentir en juin [-7,4 %]. Même constat dans les autres hébergements collectifs de tourisme [résidences hôtelières de tourisme, villages de vacances, auberges de jeunesse], avec un repli de 8,8 % des nuitées. Au 2^e trimestre 2023, la Corse a été la seule région métropolitaine où le nombre de nuitées hôtelières était inférieur à celui du même trimestre 2022 et où le recul de fréquentation dans les autres hébergements collectifs de tourisme s'est avéré plus élevé. Inférieure à celle de 2022, année record, mais pour autant supérieure à celle de 2019, la fréquentation touristique n'a donc pas bénéficié aux structures professionnelles mais, plus vraisemblablement, aux meublés de tourisme et aux plateformes de location. ■ AN

Source : Insee conjoncture Corse N° 46



CREATION SOCIETE

N° 01

RESEAU PLOMBERIE INSULAIRE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

564, Route Supérieure de Cardo
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 Septembre 2023 à Bastia, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination sociale :

RESEAU PLOMBERIE INSULAIRE
Sigle : RPI
Siège : 564, Route Supérieure de Cardo - 20200 Bastia

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1000 euros
Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : Tous travaux de plomberie, d'installation de chauffage, climatisation, VMC, et de conditionnement d'air dans tous locaux.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Sylvain, Jean, Rocco, Félicien MATTIA, demeurant 502, Route Supérieure de Cardo - 20200 Bastia

Directeur Général : Monsieur Fabien CERUTTI, demeurant 564, Route Supérieure de Cardo - 20200 Bastia
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

« Aux termes d'un acte SSP du 01/10/2023, il a été constitué une Société Civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI AKAMA 2
Objet : La détention, la gestion et l'organisation d'un patrimoine familial mobilier et immobilier détenu en jouissance, en usufruit, en nue-propiété ou en plein-propiété.

Siège social : Porto-Vecchio [20137], 27, Marina di Fiori
Capital : 2400 Euros

Durée : 50 années à compter de son immatriculation au R.C.S. Ajaccio

Gérance : Mr Alexandre LEROY, demeurant 3, Clos de l'Ermitage, B7700 Belgique. »

N° 03



SCP MAMELLI

Notaires - 20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, en date du 13 août 2021, déposé au service de l'enregistrement de BASTIA, le 17 août 2021, dossier 2021 32217, référence 2021N 458 et d'un acte rectificatif en date du 14 novembre 2022, déposé au service de l'enregistrement de BASTIA, le 7 décembre 2022, dossier 2022 29260 référence 2022N 655, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination sociale : FELIX MAZZONI
Siège social : Murato [20239], Quartier Mugale

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia
Objet social : En France et à l'étranger Les activités de transport public routier de marchandises et de location de véhicules avec conducteur, les transports routiers de voyageurs, le transport de marchandises pour le compte d'autrui, la location de matériels de transports routiers, les prestations de services se rapportant aux opérations de transports routiers, l'achat la vente de produits, matériels, fournitures et accessoires se rapportant aux activités de transports routiers, l'activité de taxi.
Capital social : 500,00 euros

Président : Monsieur Guy MAZZONI demeurant à Murato [20239]

Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, seules les cessions entre eux pourront intervenir librement.

Pour avis,
Le Notaire.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SARROLA-CARCOPIO [20167], le 03 octobre 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : BATI CONSULTING
Siège : Lieu-dit Rizzana, 20167 Sarrola-Carcopino

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1.000,00 euros

Objet : - Accompagnement des promoteurs immobiliers dans la recherche de projets, dans le montage technique et financier des promotions,
- Accompagnement des conducteurs de travaux dans le suivi des chantiers de construction,
- Conseils en suivi de travaux.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Luis Filipe NOVO MORIM, demeurant Lieu-dit Rizzana, 20167 Sarrola-Carcopino,
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 05

MAISON BAPTISTINE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 2, Bd Graziani

20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 15/09/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : MAISON BAPTISTINE
Siège : 2, Bd Graziani, 20200 Bastia
Durée : 20 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros
Objet : Coiffure et concept store

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Présidente : Mme Marie-Christine CONSTANT, demeurant Crosciano, 20233 Sisco.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 06



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 21 septembre 2023, à BASTIA.

Dénomination : HOLDING CSF.
Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Siège social : Bât A - Résidence Arburettu - 20200 Bastia.

Objet : PRISE DE PARTICIPATIONS MOBILIERES ET IMMOBILIERES SOUS TOUTES FORMES.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros

Gérant : Madame Chloé MARCHETTI, demeurant Bât A - Résidence Arburettu - 20200 Bastia

La société sera immatriculée au RCS Bastia.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination sociale : "VIT'ANIMALI"
Forme : Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée

Capital social : 100,00 euros

Siège social : Gianuccio, 20171 Monaccia-d'Aullène

Objet social : Exercice en commun de la profession Vétérinaire telle que définie par la loi. Notamment, l'exercice de la médecine et la chirurgie des animaux. Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire de ses membres ayant qualité pour exercer. Elle peut, en outre, accomplir toutes les opérations civiles, mobilières, financières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet visé ci-dessus, ou en faciliter l'accomplissement. Dans les rapports entre associés et avec les tiers, la société sera expressément tenue au respect des règles déontologiques propres à la profession de vétérinaire, et notamment au respect du principe d'indépendance et du secret professionnel.

Durée de la société : 99 ans

Nom du Président : Pauline, Charlie Lucchini

À immatriculer au RCS d'Ajaccio.

N° 08

LE PETIT CARLITO

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

18, Rue du Général Carbuccia
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA 06/10/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : LE PETIT CARLITO
Siège : 18, Rue du Général Carbuccia, 20200 Bastia

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros

Objet : Restauration traditionnelle
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Nicolas SPINELLA, demeurant Res. Imperiale, Quartier Falconaja, 20600 Bastia.

Directeur général : Monsieur Gaëtan THEBAULT, demeurant 6, Chemin du Fort Lacroix, 20200 Bastia.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 03 octobre 2023, à FURIANI [20600], il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société : PORTOFINO

Forme : Société par Actions Simplifiée
Objet : La création, l'acquisition, la prise à bail, la location, la gérance libre ou salariée, l'exploitation directe ou indirecte de tous fonds de commerce ou entreprise de :

Vente d'articles de parfumerie, de produits de beauté, cosmétiques et capillaires, de bibeloterie et bijoux fantaisie, d'articles de Paris et d'articles féminins, le conseil en maquillage et soins esthétiques, et accessoirement toutes opérations de représentation, commission, courtage, commercialisation des produits et articles se rapportant à ces activités. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

Siège social : Immeuble Devichi, Strada di a Processio, Cardo Village, 20200 Bastia

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Capital social : 1000 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

Président : CMJ, Société par actions simplifiée enregistrée au RCS de Bastia sous le numéro 921 818 829, dont le siège social est situé Immeuble Devichi, Strada di a Processio, Cardo Village, 20200 BASTIA. Et représentée par son Président M. Stéphane Montahut, Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention.

N° 10

PALI-SUD

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 Euros
Siège social : Hameau de Serraggia
A Vign'Antica - 20100 Sartène

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03 Octobre 2023, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : PALI-SUD
Capital Social : 1000 euros
Siège Social : Hameau de Serraggia, A Vign'Antica, 20100 Sartène
Début d'activité : 03 octobre 2023

Forme : SAS

Durée : 99 ans

Objet : Toutes prestations de services, représentation commerciales, conseils en matière d'agriculture, viticulture, arboriculture, intermédiaire d'affaires foncières et immobilières agricoles.

Président : Mr CIANFARANI Dominique, Paul Antoine. Né le 08.04.1958 à FÉDALA (Maroc), demeurant à 44, Lotissement les Beaumes Luberon, 84360 Puget. De nationalité française. Célibataire.

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 11

LEOTOU

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : 6, Rue Félicien Marchi
20100 Sartène

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 Septembre 2023, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : LEOTOU
Forme Juridique : Société Civile Immobilière

Capital Social : 1000 Euros
Siège Social : 6, Rue Félicien Marchi, 20100 Sartène

Durée : 99 ans

Objet : L'acquisition par voie ou la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Gérance : Mr LEONETTI Toussaint-Antoine. Né le 11.07.2000 à Ajaccio, demeurant 6, Rue Félicien Marchi, 20100 Sartène. Célibataire, Nationalité française

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 3 octobre 2023 a été constituée la SAS LOJO.

Capital social : 200 euros.
Siège social : Villa Dolce Vita, 111, route de la Corniche, 20200 Miomo Santa-Maria-Di-Lota.

Objet : Discothèque, bar, restauration, snack, débit de boisson.

Durée : 99 ans.

Président : Laurent LUCIANI domicilié au siège social, Tout actionnaire est convoqué aux assemblées chaque action donne droit à une voix. Actions librement cessibles entre associé uniquement.

RCS : Bastia.

N° 13

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

TOMALU

Société Civile Immobilière
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Lieu-dit Grotta
20167 Cuttoli-Corticchiato

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 25/09/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : TOMALU

Siège social : Lieu-dit Grotta, 20167 Cuttoli-Corticchiato

Objet social : L'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières sa rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition d'en respecter le caractère civil,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Pascal FERRARI demeurant Lieu-dit Grotta - 20167 Cuttoli-Corticchiato

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant et agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 14

FS RACING

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 400 euros
Siège social : Lieu-dit Levidello
20167 Afa

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AFA du 19 avril 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : FS RACING

Siège : Lieu-dit Levidello, 20167 Afa

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 400 euros

Objet : La location de tous type de véhicule à moteur se déplaçant sur terre, sur mer ou par air, et l'achat la vente, la réparation de tous véhicules automobiles, pneumatiques et accessoires automobiles

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Frédéric STOFATI, demeurant Lieu-dit Levidello, 20167 Afa La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 25/09/2023, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PIREDDI IMMO

Objet : L'exercice aussi bien en France qu'en tous pays de : - L'acquisition, la vente, la gestion, la construction, la promotion, la location meublée ou non, l'exploitation de tous biens immobiliers ;

- Toutes prestations de services liée à l'accueil, la restauration et à l'hébergement ainsi que toute activité hôtelière et para hôtelière ; - Toute activité d'étude, de conseil, de coordination, d'assistance et de prestations de services dans les domaines techniques, économiques, financiers, de relations publiques, de publicité, de marketing et de communication en général et dans tout secteur d'activité ;

- L'analyse des marchés, la collecte d'informations, l'aide et l'assistance au développement de tous établissements, administrations, et Collectivités Publiques, de toutes entreprises industrielles et commerciales ;

- L'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières et immobilières. La location de tout bien immobilier meublé ou non avec ou sans prestations de services complémentaires ;

- La participation directe ou indirecte dans toutes les entreprises, sociétés, compagnies, consortiums, groupements, associations en participations, souscriptions cessions, prêts, crédits et avances sous quelque forme que ce soit, fondations ou constitutions de sociétés nouvelles, indépendantes ou filiales.

Le tout directement ou indirectement, soit seule, soit avec des tiers consultants ou experts, par voie de création, de sociétés nouvelle d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement.

Siège social : Lieu-dit Spinella - RN 198 - Route de Bonifacio - 20169 Bonifacio

Capital : 1000 Euros

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. d'Ajaccio

Gérance : Monsieur Antonio PINNA demeurant Lotissement Suarticcia - Pirelli - 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

N° 16

FCP

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : Route de Ghisoni
Saint-Antoine, 20240 Ghisonaccia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GHISONACCIA du 5 octobre 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : FCP

Siège : Route de Ghisoni, Saint-Antoine, 20240 Ghisonaccia

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 500 euros

Objet : Activités de débit de boissons, snack bar, restauration, et plus généralement toutes activités du secteur HCR.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. .../...

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Michel, Gabriel PE-TRUCCIANI, demeurant Route de Ghisoni, Saint-Antoine, 20240 Ghisonaccia, nommé sans limitation de durée.

La Société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 17

LA CIGOGNE EPICURIENNE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Route de Pietramaggiore
Résidence les Gracieuses
Bâtiment 2 - 20260 Calvi

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Calvi du 07/09/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination :

LA CIGOGNE EPICURIENNE

Siège : Route de Pietramaggiore - Résidence les Gracieuses - Bâtiment 2 - 20260 Calvi

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : L'achat et la revente de vins et spiritueux aux particuliers et aux professionnels et négociants en vin, y compris la vente à distance par tous moyens.

Président : Yan LEMAIRE, demeurant Résidence les Gracieuses - Bâtiment 2 - Route de Pietramaggiore - 20260 Calvi La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 3 octobre 2023 a été constituée la société LE POINT YOGA, société par actions simplifiée au capital de 5000 euros dont le siège est Chemin Fitelle - 20240 GHISONACCIA

ayant pour objet : L'enseignement de Yoga, Pilates, ou tout autres activités physiques sous forme de cours collectifs et individuels dans un centre dédié, à domicile, entreprise, à distance en visioconférence, pour tout public ; les cours collectifs et individuels spécifiques de yoga pré et post natal, les cours, stages, ateliers, séminaires et retraites de Yoga, Pilates ou autres activités physiques en entreprise, le coaching, l'accompagnement individuel et collectif à destination des particuliers et des professionnels ; accessoirement la vente et la distribution de produits et accessoires de bien-être. Madame Pia GAMBOTTI demeurant Route de Morta, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO, a été désigné en qualité de Président.

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia. Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision. Chaque action donne droit à une voix.

Toutes cessions d'actions à un tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 septembre 2023, il a été créé une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée ;
Dénomination sociale :

S.A.S « BF Digitale » ;

Durée : 99 ans ;

Siège : Lot Artisanal du Stiletto - N°14 - 20090 Ajaccio

Capital : 1000 Euros

Objet : La Société a pour objet en France et à l'Étranger :

- L'achat, la vente en ligne, de tout matériel professionnel ou non, et plus généralement la vente à distance sur catalogue spécialisés et autres services similaires ou connexes.

- L'activité de commerce de gros ou de négoce et de distribution.

- Et plus généralement, faire toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles ou commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement, ou être utiles à l'objet social ou susceptibles de favoriser le développement ou l'extension des affaires sociales.

La société pourra agir directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes, et réaliser directement ou indirectement les opérations rentrant dans son objet social.

Président : SC BFT HOLDING inscrite au RCS de AJACCIO sous le numéro 921 721 700 et ayant son siège social 14, Rue Antoine Sollacaro - 20090 Ajaccio.
RCS : Ajaccio.

Pour avis,

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 20

FABHIN

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : Rue Laurent Casanova

Imm Pouillon - Bât C - 20200 Bastia

520 003 013 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 01/08/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Rue Laurent CASANOVA - IMM POUILLON - BAT C - 20200 BASTIA au 10, Boulevard d'Avignon - 84170 MONTEUX à compter du 01/08/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia sous le numéro 520 003 013 RCS BASTIA fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Avignon.

Pour avis,
La Gérance.

N° 21

AVIS

Par assemblée du 18 septembre 2023, les associés de la société CEDI RT 2012, SARL au capital de 500 euros (814653564 RCS Bastia) ont décidé de transférer le siège social de ZA Campo Vallone - lot 10B - 20620 BIGUGLIA à ZA Erabajolo - Pastoreccia - 20600 BASTIA, et ce à compter du 1er août 2023.

Pour avis,
La Gérance.



Dénomination : SCP GUEIT LIEBART.

Forme : SCP.

Capital social : 1000 euros.

Siège social : 28, Boulevard PAOLI,

20200 Bastia.

808633226 RCS de Bastia.

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'AGE en date du 21 septembre 2023, les associés ont décidé, à compter du 1 novembre 2023, de transférer le siège social à 14, Rue César Campinchi, 20200 Bastia.

Mention sera portée au RCS de Bastia.

N° 23

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

SAS PASCAL PECH

SAS au capital de 1000 €

Siège social : 217, rue des Trois Cantons

85150 Ste Foy

RCS La Roche-Sur-Yon 850 693 623

Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2023, l'AGE des associés de la SAS SAS PASCAL PECH a décidé de transférer le siège social du 217, rue des Trois Cantons, 85150 STE FOY au Lieu-dit Valle Longa - Piscia Rossa - A Vadda - 20167 AFA à compter du 01/10/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au RCS de LA ROCHE SUR YON sous le N°850 693 623 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de AJACCIO sous le N°850 693 623.

Président : Mr Pascal PECH demeurant Lieu-dit Valle Longa - Piscia Rossa - A Vadda - 20167 Afa.

Directeur général : Mme Sophie PECH demeurant Lieu-dit Valle Longa - Piscia Rossa - A Vadda - 20167 Afa.

Pour avis, Le Président.



N° 24

SOCIETE CORSE DE DISTRIBUTION

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.952.000 euros

Siège social : Lieu-dit Farone

20167 Afa

307 523 878 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 18 septembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Lieu-dit Farone, 20167 AFA à : Chez Jean-François BARTOLI - Plaine de Cuttoli - Lieu-dit Canteiga - CUTTOLI-CORTICCHIATO - 20167 MEZZAVIA à compter du 18/09/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

AVIS

Suivant AGE en date du 01/10/2023, l'actionnaire unique de la S.A.S. DRMG, immatriculée au RCS de Bastia sous le n°904.489.416. et au capital de 2.000 €, a décidé de transférer le siège social de Lieu-dit Guadelli - 20214 CALENZANA à Lieu Caldaje - Hameau de Montemaggiore - 20214 MONTEGROSSO. L'article 4 des statuts a été mis à jour.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 26

I SCIUPPINE

Société Civile

Au capital de 1000 euros

Siège social : Quartier Quarccioli

20136 Bocognano

483 518 924 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITÉ

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 13 mars 2023 a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 1500 euros à 1000 euros par rachat et annulation de 50 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

* Ancienne mention :

Le capital de fondation est fixé à 1500 euros.

Il est divisé en 150 parts sociales de 10 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à mille euros (1000 euros).

Il est divisé en cent parts sociales de 10 euros chacune, numérotées 1 à 25 et 76 à 150, entièrement libérées et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 27

BOUCHERIE

CHARCUTERIE VESPERINI

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622,45 euros

Siège social :

5, Rue du Général de Gaulle

20110 Propriano

047 220 710 RCS Ajaccio

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juillet 2023 et du procès-verbal de la gérance du 4 septembre 2023, le capital social a été réduit de 1.905,60 euros, pour être ramené de 7622,45 euros à 5716,85 euros par rachat et annulation de 50 parts sociales. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

Article 7 - CAPITAL SOCIAL

* Ancienne mention :

"Le capital social est fixé à sept mille six cent vingt-deux euros et quarante-cinq centimes [7622,45 €]."

* Nouvelle mention :

"Le capital social est fixé à cinq mille sept cent seize euros et quatre-vingt-cinq centimes [5716,85 €]."

Pour avis,
La Gérance.



JCP

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.789.800 euros

Porté à 2.193.800 euros

Siège social :

Chez M. Jean-Christophe Palmieri

12, Rue de La Libération

20620 Biguglia

899 594 170 RCS Bastia

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 3 octobre 2023 que le capital social a été augmenté de 404.000 euros par voie d'apport en nature. Le capital social d'un montant de 1.789.800 euros et donc porté à 2.193.800 euros. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, Le Président.

N° 29



JFN

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.793.880 euros

Porté à 2.197.880 euros

Siège social : Hameau de Purizzone

20270 Antisanti

849 788 245 RCS Bastia

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 6/10/2023 que le capital social a été augmenté de 404.000 euros par voie d'apport en nature.

Le capital social a été porté de 1.793.880 à 2.197.880 euros.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, Le Président.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 30



SARL D'EXPLOITATION BOULANGERIE

PÂTISSERIE MODERNE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 7622,45 euros

Siège social : 76, Route de Bastia

20137 Porto-Vecchio

324 005 677 RCS Ajaccio

Aux termes d'une AGE en date du 4/10/2023, les associés ont décidé de transférer le siège social du 76, ROUTE DE BASTIA, 20137 PORTO-VECCHIO au Rue Jérôme Carcopino - 9047, Quartier PORETTA - 20137 PORTO-VECCHIO et de changer de dénomination sociale pour se nommer désormais BOULANGERIE PATISSERIE MODERNE. Les articles 3 et 4 des statuts sont modifiés en conséquence.

Pour avis, Le Président.

N° 31

AVIS

Par assemblée du 6 janvier 2019, les associés de la société EXPLOITATION DES ETS ANGE ROSSI, SARL au capital de 7622,45 euros, dont le siège social est Biguglia [20620], Casatorra [349837476 RCS BASTIA], ont décidé de proroger la durée de la Société de 90 années, soit jusqu'au 16 avril 2109.

Dénomination : DCMG.

Forme : SAS.

Capital social : 1000 euros.

Siège social : Route de San Nicolao,
20230 San-Nicolao.
948001979 RCS de Bastia.

PRESIDENT

Aux termes de l'AGE en date du 1 octobre 2023, à compter du 1 octobre 2023, les associés ont décidé de nommer en qualité de **President** Monsieur Mohamed DOS, demeurant Résidence Suertellu, 20230 San-Nicolao en remplacement de Madame MOURIA Assma.
Mention sera portée au RCS de Bastia.

N° 33

AVIS DE REMPLACEMENT DU PRESIDENT ET TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes de la décision de l'associé unique du 10 octobre 2023, de la société **PIERRE CULIOLI** Société par actions simplifiée, dont le siège est 1, rue Borgo, 20137 PORTO-VECCHIO, RCS Ajaccio n°531 290 567, il a été décidé :
- De nommer la société **MINVEST**, société par action simplifiée unipersonnelle au capital de 500 € dont le siège social est à PORTO-VECCHIO 20137 Route de Cala Rossa, Lot. 1, A Trinita, R.C.S. AJACCIO 979 261 427, en qualité de **Président** de la société pour une durée indéterminée, à compter du 10 octobre 2023, en remplacement de Monsieur Pierre CULIOLI, démissionnaire de ses fonctions.
- De transférer le siège social de PORTO-VECCHIO 20137 1, rue Borgo pour le fixer à compter de ce jour à PORTO-VECCHIO 20137, Route de Cala Rossa, Lot. 1, A Trinita.
- De modifier corrélativement les statuts de la société.

Pour avis, Le président.

N° 34

A L'ALBA VOYAGES

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 20.000 euros

Siège social : RN 198

20240 Ghisonaccia

RCS Bastia 799 515 689

Aux termes d'une délibération en date du 02 octobre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de location de tous bateaux avec ou sans skipper et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

N° 35

AVIS DE MODIFICATION DE DENOMINATION SOCIALE

La SARL **ESSO ILE-ROUSSE** au capital social de 7622,45 € dont le siège se situe à 20220 ILE-ROUSSE, Avenue Paul Doumer, inscrite au RCS de Bastia sous le n°403126600, par décision en date du 02 octobre 2023, il a été pris acte de changer la dénomination de la société pour **RELAIS D'ILE-ROUSSE** à compter du 02 octobre 2023. L'article n°3 des statuts a été modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Bastia.

Pour avis et mention.

N° 36

Centre Europe - Immeuble Le Palatin
4, Rue Georges Simenon
83400 Hyeres

PUNTA ROSSA

S.A.R.L au capital de 2000 €

Siège social : Route de Vetriccia

20147 Partinello

533 265 849 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01.09.2023, l'AGE des associés :

- Statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

- A décidé de nommer Mme Martine ALVAREZ, demeurant Route de Vetriccia, 20147 PARTINELLO, pour une durée indéterminée en qualité de Gérante en remplacement de M. Stéphane GAYET, démissionnaire, à compter du 01.09.2023 et de modifier l'article 17 des statuts.

Pour avis,

N° 37

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

2JBAT

SAS au capital de 1000 €

Siège social : Lieu-dit Butrone

20167 Afa - RCS Ajaccio 883 778 805

Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2023, l'AGE a décidé :

1 - d'étendre l'objet social aux activités de « Achat, vente de maisons en bois, habitations légères, maisons-bateaux, logements insolites » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

* Ancienne mention :

Tous travaux de construction et de rénovation générale de bâtiments résidentiels et non résidentiels.

* Nouvelle mention :

Achat, vente de maisons en bois, habitations légères, maisons-bateaux, logements insolites et Tous travaux de construction et de rénovation générale de bâtiments résidentiels et non résidentiels.

2 - de remplacer à compter du 1er octobre 2023 la dénomination sociale 2JBAT par **COSY WOOD INTERNATIONAL** et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 38

ETS HUBERT ETTORI ET FILS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de : 304.899 €

Siège Social : Route de la Rocade

Stiletto - Lot. Edrivann n°2 et 8

20090 Ajaccio

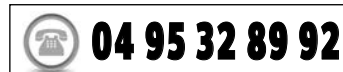
RCS : Ajaccio B 403 055 726

Par décision du gérant du 01/08/2023, il a été décidé de :

- Prendre acte du départ du Commissaire aux comptes titulaire M. ROMELI Marc en fin de mandat.

- Prendre acte du départ du Commissaire aux comptes suppléant M. BENIELLI Paul en fin de mandat.

Mention au RCS d'Ajaccio.



N° 39

ENTREPRISE B.N.

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 37.000 €

Siège social :

4, rue du Général de Gaulle - BP 114

20137 Porto-Vecchio

RCS : Ajaccio B 389 801 093

Par décision du gérant du 21/09/2023, il a été décidé de :

- Prendre acte du départ du Commissaire aux comptes titulaire M. PASCOT Philippe en fin de mandat.

- Prendre acte du départ du Commissaire aux comptes suppléant, La société SARL A2C AUDIT CONTROL CERTIFICATION représentée par M. BENIELLI Paul en fin de mandat SAINT-YVES Paul.

Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 40

AVIS DE MODIFICATION DE DENOMINATION SOCIALE

La SARL **ESSO NOUVEAU PORT** au capital social de 7622,45 € dont le siège se situe à 20200 BASTIA, 21, rue Luce de Casabianca, inscrite au RCS de Bastia sous le n°415365378, par décision en date du 02 octobre 2023, il a été pris acte de changer la dénomination de la société pour **RELAIS DU NOUVEAU PORT** à compter du 02 octobre 2023. L'article n°3 des statuts a été modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Bastia.

Pour avis et mention.

AVIS DE CESSION FDS DE COMMERCE

N° 41

INSERTION - CESSION DE FONDS LIBERAL

Suivant acte reçu par Maître Antoine SANTUCCI, Notaire de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble «Le Régent», le 5 octobre 2023, enregistré à AJACCIO, le 09 Octobre 2023 référence 2A04P31 2023N 00521, a été cédé un fonds libéral par :

Monsieur Philippe, Pierre, Daniel, Anaël SORBA, infirmier, demeurant à ECCICIA-SUARELLA [20117] lieu-dit San Eliseo, Célibataire.

A : Monsieur Jean-Baptiste PIERI, infirmier, demeurant à AJACCIO [20090] route du Loretto, Immeuble le Noceto, Porte B,

Prix : 25.000,00€ pour les éléments incorporels.

Un fonds libéral d'infirmier sis à BASTELICACCIA [20129], pour lequel le CEDANT est immatriculé au registre national des entreprises et identifié au SIREN sous le numéro 843439852, le fonds comprenant :

* Le nom professionnel, la clientèle ou patientèle, l'achalandage y attachés.

* Le droit au bail professionnel pour le temps restant à courir des locaux sis à BASTELICACCIA [20129], où le fonds est exploité.

* Le présent fonds est vide de toutes marchandises.

Oppositions : pour la validité et la correspondance en l'office notarial de Maître Antoine SANTUCCI, Notaire, immeuble le Régent, 3 avenue Eugène Macchini AJACCIO [20177] dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

Pour avis, Me Antoine SANTUCCI, Notaire.

N° 42

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 septembre 2023 à Bastia, enregistré le 11 septembre 2023 au SIE - Bastia - dossier 2023 00018788 / référence 2B04P312023A01058 :

Monsieur Jean-François Gambotti, demeurant Bat D, Les Terrasses de Funtanone, 20200 Ville-di-Petrabugno, immatriculé au greffe Bastia sous le numéro 813489242.

A cédé à : **SAFE DIGITAL CONSULTING EURL** au capital de 1000 euros, sise Bat D, Les Terrasses de Funtanone, 20200 BASTIA, immatriculée au greffe du Bastia sous le numéro 979191202.

Moyennant le prix de 150000 euros son fonds de commerce de Prestations et vente dans le secteur de la maintenance informatique exploité Bat D, Les Terrasses de Funtanone, 20200 Bastia.

Entrée en jouissance au 1 septembre 2023. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au fonds vendu.

N° 43

AVIS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 septembre 2023 enregistré au SPFE d'Ajaccio le 29 septembre 2023, dossier 2023 00017589, référence 2A04P31 2023 A 00939, Monsieur Charles LUST, Entrepreneur individuel, exerçant son activité à AJACCIO [20090], 3, rue Paul Poggionovo, dont l'activité est inscrite au répertoire Sirene sous le numéro 433 014 230, a cédé à la société **ENGIE HOME SERVICES**, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.121.232 Euros dont le siège social est 1, Place Samuel de Champlain, 92400 COURBEVOIE, 301 340 584 RCS NANTERRE, les éléments du fonds de commerce de travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux sis et exploité à AJACCIO [20090], 3, rue Paul Poggionovo ; à l'exclusion de tout droit au bail, moyennant le prix de 97500 Euros. La date d'entrée de la pleine propriété et la jouissance de l'activité cédée a été fixée au 25 septembre 2023. Les oppositions éventuelles seront notifiées au cabinet NASSIBIAN-GIOVANNUCCI, représentée par Maître Hélène NASSIBIAN-GIOVANNUCCI, cabinet d'Avocats, 3, Avenue Pascal Paoli, 20000 AJACCIO.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 44

DELVAQUE IMMO

Société par Actions Simplifiée

En liquidation-Capital de 1.000 Euros

Siège social :

Monacia d'Aullene [20171]

Route de Gianuccio

Lieu-dit Santa Monaca

805 108 974 R.C.S. Ajaccio

L'actionnaire unique, en date du 10 octobre 2023, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat de liquidateur à Madame Sophie GEFROY demeurant à MONACIA-D'AULLENE [20171] - Route de Gianuccio - Lieu-dit Santa et constaté la clôture de la liquidation à compter du 10 octobre 2023. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO en annexe au RCS.

Pour avis

N° 45

Commune de SANT ANDREA DI COTONE

APPEL A CANDIDATURE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION D'UN LOCAL COMMUNAL POUR VENTE DE BOISSONS NON ALCOOLISEES - PIZZERIA-GLACES

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

Commune de SANT ANDREA DI COTONE

OBJET DE LA CONVENTION : délégation de service public pour la gestion et l'exploitation d'un local communal pour la vente de boissons non alcoolisées - pizzeria - glaces.

DUREE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : 1 an

RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES :

Mairie de SANT ANDREA DI COTONE - Tel : 04 95 38 10 30

mairie.santandreacotone@orange.fr

LISTE DES PIECES A FOURNIR : lettre de candidature - CV - dossier de consultation dûment renseigné - qualité, référence et capacité à remplir les conditions d'exploitation de ce type d'établissement.

DELAÏ DE VALIDITE : 60 jours

RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRES ET ADRESSE DE DEPOT DES DOSSIERS :

Mairie de SANT ANDREA DI COTONE - Tel : 04 95 38 10 30

mairie.santandreacotone@orange.fr

Les offres devront parvenir sous plis recommandé avec accusé de réception ou être remises contre récépissé à la mairie de SANT ANDREA DI COTONE à l'attention de Mr le Maire.

Les offres comporteront les pièces ci avant exposées, l'acceptation du cahier des charges et une proposition de redevance annuelle.

L'envoi sera effectué sous double enveloppe, la 1ère étant destinée à l'expédition, la 2ème portant la mention : "candidature pour la délégation de service public pour la gestion et exploitation d'un local communal pour la vente de boissons non alcoolisées - pizzeria - glaces".

CRITERES DE SELECTION : les candidats seront jugés en fonction des critères suivants :

- Redevance proposée en sachant que la redevance proposée ne peut être inférieure à 4500€/an : 50%

- Valeur technique de l'offre définie selon les critères suivants :

1/ nombre d'emploi créée : 25%

2/ nombre d'année d'expérience sur une activité similaire : 25%

DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : vendredi 06 octobre 2023

DATE DE PARUTION : vendredi 13 octobre 2023

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : lundi 06 novembre 2023 à 12h00.

N° 46

SCP MORELLI MAUREL & Associés

7, rue Maréchal Ornano - BP 203

20179 Ajaccio Cedex - Tél : 04 95 21 49 01

Mail : contact@corsicalex-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

ADJUDICATION LE MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023 à 8H30

AU PALAIS DE JUSTICE D'AJACCIO 4, BOULEVARD MASSERIA à AJACCIO 20000

DESCRIPTIF DE L'IMMEUBLE A VENDRE

Département de la Corse du Sud, sur la commune de Casalabriva :

La parcelle cadastrée B 1132 (306m²) sur laquelle est édifiée une maison d'habitation de 166m² sur trois niveaux et comprenant :

- Au rez-de-chaussée : un salon, une cuisine, un dégagement + buanderie, WC, un cellier et une terrasse de 82m²

- Au 1er étage : un dégagement, 3 chambres et une salle d'eau

- Au 2ème étage : une cuisine, un salon, une salle d'eau et une chambre

MISE A PRIX : 135.000 EUROS

Visite des lieux le vendredi 27 octobre 2023 de 10h à 12h par ministère de Maître Antoine BETTINI (ACTIJURIS 2A).

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la SCP MORELLI MAUREL & Associés, et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la SCP MORELLI MAUREL & Associés, pour consultation].

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio, avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 euros.

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la SCP MORELLI MAUREL & Associés, 7, rue Maréchal Ornano à AJACCIO, et sur son site internet <https://www.corsicalex-avocats.com/>

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO.

Fait et rédigé à Ajaccio, le 27 septembre 2023, POUR EXTRAIT [20220131].

N° 47



MAIRIE DE CASAGLIONE - CORSE DU SUD

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU

Par arrêté du 20 mai 2023, affiché au siège de la Commune de Casaglione, le Maire de Casaglione a ordonné la mise à disposition du public des documents relatifs à la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Casaglione.

Les pièces de ce dossier seront tenues à la disposition des intéressés en mairie de Casaglione ainsi qu'en mairie annexe de Tiuccia aux jours et heures d'ouverture habituels, à compter du 22 octobre jusqu'au 23 novembre 2023 inclus. Durant toute la durée de la mise à disposition ces mêmes pièces seront disponibles sur le site internet de la Commune : <http://www.casaglione-tiuccia.fr> et les observations pourront être consignées sur le registre prévu déposé au siège de la Commune.

Au terme de la mise à disposition, le Conseil municipal pourra approuver par délibération la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Casaglione.

Le Maire, M. Ours Pierre ALFONSI.

N° 48

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA

Tel : 04.95.34.92.10 - Site : cabinet-retali.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Le JEUDI 23 NOVEMBRE 2023 à 10H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

SUR LA COMMUNE DE BASTIA (Haute-Corse)

Dans l'immeuble sis 12 Avenue Emile SARI figurant au cadastre sous les références AB 29 les biens et droits immobiliers composant le lot numéro 21 : un appartement A RENOVER de neuf pièces au 3e étage coté Est comprenant une entrée avec un couloir desservant un séjour, une cuisine, un WC sur terrasse, un cellier, 5 chambres et une salle de bains d'une superficie de 117,02 m² Loi CARREZ

LOT UNIQUE

MISE A PRIX : 65.000,00 €

Visite prévue SUR PLACE SANS RDV le 06.11.2023 de 11h00 à 12h00 par la SELARL LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.fr

N° 49

AVIS D'INFORMATION RELATIF A LA ZONE DE MOUILLAGE ET D'EQUIPEMENTS LEGERS DU GOLGE DE LAVA

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien informe qu'une Zone de Mouillages et d'Equipements Légers (ZMEL), d'une capacité de 141 places est en cours de réalisation dans le golfe de Lava.

Sa mise en exploitation est prévue pour le 1er mai 2024.

A ce titre, deux arrêtés inter-préfectoraux ont été établis :

2A-2023-09-01-0004 du 6 septembre 2023, approuvant la convention « ZMEL golfe de Lava - 2024/2039 », autorisant une zone de mouillages et d'équipements légers dans le golfe de Lava sur le territoire de la commune d'Appietto ;
2A-2023-08-11-0004 du 23 août 2023, portant règlement de police de la zone de mouillages et d'équipements légers dans le golfe de Lava au droit de la commune d'Appietto (Corse du Sud).

Ces deux documents sont consultables sur le site de la CAPA, à l'adresse suivante : <https://www.ca-ajaccien.corsica/milieus-naturels-et-aquatiques/>





N° 50
COMMUNE D'OLMETO

ARRÊT DU PLAN LOCAL D'URBANISME

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que par délibération du 25 septembre 2023, le conseil municipal a procédé, à l'arrêt n° 2 du Plan Local d'Urbanisme.
Le texte de cette délibération est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie pour une durée d'un mois.
Le dossier de cet arrêt est disponible au public pour consultation en Mairie d'Olmeto, aux heures et jours habituels d'ouverture au public. Il est téléchargeable sur simple demande adressée à la Commune : compta@olmeto.fr

N° 51

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA

Tel : 04.95.34.92.10

Site : cabinet-retali.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Le JEUDI 7 DECEMBRE 2023 à 10H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après en trois lots :

LOT 1 : SUR LA COMMUNE DE BASTIA : 9 route de Ville

Sur la parcelle cadastrée AC 94 - LOT N°21 : un appartement au RDC comprenant un séjour, une salle de bains avec douche, une cuisine, deux chambres d'une superficie de 57,71 m2 Loi CARREZ

LOT 2 : SUR LA COMMUNE DE LUCCIANA : 145 lotissement LA MARANINCA

Sur la parcelle cadastrée AN 181 - LOT N°4 : petit appartement, actuellement loué, sis 145 lotissement LA MARANINCA au sein d'une villa avec jardin, comprenant un séjour avec cuisine américaine, un WC, une salle de bain avec douche, une mezzanine à usage de chambre d'une superficie de 25,89 m2 Loi CARREZ

LOT 3 : SUR LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA : 13 chemin de Chiusellu

- Parcelle D393 Lot 1 : entrée sur une pièce à usage de séjour avec en surplomb sur la gauche une cuisine Américaine, une salle de bains avec douche et WC d'une superficie de 26,66 m2 en Loi CARREZ

- Parcelle D393 Lot 2 : au 2e étage constitué d'un séjour et deux chambres avec WC sur balcon d'une superficie de 38,42 m2 en Loi CARREZ

- Parcelle D393 Lot 3 : au 3e étage combles accessibles par une trappe de toit située au dessus de la trémie d'une superficie de 40,00 m2 Hors CARREZ

Il sera précisé que l'accès au 2e et 3e étages se fait par l'appartement d'un tiers situé au 1er étage de la parcelle D 393 (propriété de la mère de Mme MANDRICHI)

- Parcelle D394 lot 1 : deux pièces au RDC non habitables en l'état d'une superficie de 29,87 m2 en Loi CARREZ

- Parcelle D394 lot 2 : deux pièces au 1er étage + combles non habitables en l'état d'une superficie de 7,50 m2 en Loi CARREZ

Il sera précisé que se trouve au même étage d'autres pièces qui n'appartiendraient pas à Mme MANDRICHI

MISE A PRIX :

Lot 1 : 60.000 €

Lot 2 : 90.000 €

Lot 3 : 35.000 €

Visites prévues SUR PLACE SANS RDV par la SELARL LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Lot 1 : le 14.11.2023 de 10H30 à 11H30

Lot 2 : le 14.11.2023 de 12H00 à 13H00

Lot 3 : le 14.11.2023 de 09H00 à 10H00

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet :

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail : al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone : 04 95 32 89 92 - Par téléphone : 04 95 32 04 40

Par courrier ou dans nos locaux :

Immeuble AGOSTINI - Z.I Erbaiole - 114 rue Claude Papi - 20600 BASTIA

N° 52

AVIS RECTIFICATIF DU 05/10/23

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi

BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05

mèl : marches-publics@odarc.fr

web : <http://www.odarc.fr>

Référence : 008/TX/23

Objet : Revêtements de sols et murs : Construction d'un bâtiment technico-administratif et d'un hangar de stockage de matériel agricole

Remise des offres :

Au lieu de : 13/10/23 à 18h00 au plus tard.

Lire : 17/10/23 à 18h00 au plus tard.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 55

SODISTOUR

Société Anonyme

338 234 891 R.C.S. Paris

10, rue du Faubourg Montmartre

75009 Paris 9° Arrondissement

Etablissement secondaire :

Club Touristra Vacances

Avenue Christophe Colomb

La Balagne - 20260 Calvi

Le Tribunal de commerce de Paris a prononcé en date du 02/10/2023, la Résolution du Plan de Sauvegarde et ouvre le Redressement Judiciaire sous le numéro : P202302644, fixe la période d'observation à 6 mois date de cessation des paiements le 04/09/2023, et a désigné : juge commissaire M. Michel Teytu, administrateur SELARL AJRS en la personne de Me Catherine Poli 8, rue Blanche, 75009 Paris, SELARL, P2G en la personne de Me Charles Gorins, 48, rue La Fayette, 75009 Paris, avec les pouvoirs d'assister, mandataire judiciaire SELAFA MJA en la personne de Me Valérie Leloup-Thomas, 102, rue du Faubourg, Saint-Denis, 75479 Paris Cedex 10, SELARL FIDES en la personne de Me Bernard Corre, 5, rue de Palestro, 75002 Paris. Les déclarations de créances sont à déposer auprès du mandataire judiciaire dans le délai de deux mois à compter de la publication au Bodacc à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

N° 56

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 03/10/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire :

Kalliste Cuisines [SAS]

Route Nationale 198

Immeuble Les Mimosas

20230 Santa-Lucia-Di-Moriani

Activité : Vente, pose (en sous Traitance) et agencement de meuble cuisines, de Salles de bains, d'électroménager, de dressing, de salon. La vente de carrelage, de faïence, rideau, store, bache... Vente de menuiseries

RCS Bastia : B 823 074 976, 2016 B 612

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia.

Pour extrait,

La Selarl Casanova & Benedetti,
Greffier.



04 95 32 04 40

DERNIERES MINUTES

N° 53

Pinelli Franchi Jelen

Société Civile de Moyens

En liquidation

Au capital de 1500 euros

Siège social :

3, rue Luce de Casabianca

20200 Bastia

Siège de liquidation :

3, rue Luce de Casabianca

20200 Bastia

525092912 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 18 avril 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 janvier 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateurs, Monsieur Laurent PINELLI, Monsieur Fabrice FRANCHI et Monsieur Harold JELEN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 3, rue Luce de Casabianca, 20200 BASTIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Les Liquidateurs.

N° 54

SNC « CASALTA & CIE »

Société en Nom Collectif

Au capital de 222.106.14 €

Siège Social : Lieu-dit Pisciatello

20166 Porticcio

RCS : Ajaccio 322 270 232

Par décision de l'AGE du 11/07/2023, il a été décidé à compter du 11/07/2023 de : Prendre acte du départ du Gérant et associé indéfiniment responsable Monsieur CASALTA Dominique décédé le 06/08/2013 et selon la déclaration de succession du 14 juin 2019. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 57

H2O

SARL au capital de 8000 €
Siège social : 6, Avenue de Paris
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 502 563 166

L'assemblée générale extraordinaire du 02/10/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 02/10/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur QUILICHINI SERGE, demeurant 2, Passage Poggiolo, 20000 Ajaccio et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

QUILICHINI SERGE.

N° 58

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination :

SAS " CELLULE9 PERFORMANCE "

Siège : 254, Lotissement Bevinco - Rue de l'Ostriconi - 20620 Biguglia

Objet : Entraînements spécifiques attaquants en football, mise en place de formation sur la méthodologie Cellule9, Coaching sportif, Consultant en football, formateur en Football, Coaching personnalisé

Durée : 99 années

Capital : 100 euros

Président : Monsieur David SUAREZ demeurant 4, Bis Impasse de la Forge - 63200 Malauzat

Immatriculation : RCS Bastia.

Pour Avis.

N° 59

REFERENCE CHR

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 500 euros
Siège social :
6, Rue Capitaine Franceschetti
20270 Aleria
Siège de Liquidation :
6, Rue Capitaine Franceschetti
20270 Aleria
847 551 322 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 17 mars 2023, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Frédéric ANGELI, demeurant 6, rue Capitaine Franceschetti - 20270 Aléria, ancien Président de la Société, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 6, rue Capitaine Franceschetti - 20270 Aléria. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 60

EDO

EURL au capital de 1000 euros,
immatriculée au RCS d'Ajaccio
sous le numéro 841 385 057,
dont le siège social est situé :
8, Rue Stephanopoli, 20000 Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'AGO en date du 30 juin 2023, est nommé, en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire, la société JH & Associés, représentée par son Président Edouard LOMPRES, domicilié 157, Route de Marseille, 83000 TOULON.

Mention sera faite aux RCS d'Aix-en-Provence.

Pour avis,
Le gérant.



N° 61

AVIS

Lors de l'AGE du 02/04/2023, l'associée unique et gérante de la SARL CORSE INVEST IMMO, SARL au capital de 5.000 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 830.195.392, dont le siège social est sis Chemin de la Pinède - 20260 CALVI a décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Cindy VITAU, gérante, a été nommée en qualité de liquidateur. Les actes seront déposés au tribunal de commerce de BASTIA.

N° 62

BOUCHERIE LA COTE A L'OS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social :
Résidence les Asphodèles
Quartier Annonciade - 20200 Bastia
R.C.S. Bastia 904 418 399

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31/08/2023, les associés, statuant conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la Société.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis.



N° 63

DESIGNATION D'UN MANDATAIRE ADHOC AVEC MISSION D'ADMINISTRER

Par Ordonnance du 18 juillet 2023, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Bastia, a désigné Monsieur Jean Loup MATELLI, demeurant 64 Route de San Martino - 20200 BASTIA, en qualité de Mandataire adhoc avec pour mission, entre autres, d'administrer en raison de la vacance de la Gérance, la SARL LUCCIANA PRIMEURS, domiciliée Casamozza - 20290 LUCIANA, inscrite au RCS de BASTIA sous le N° 406 550 684.

N° 64

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 octobre 2023 à GHISONNACCIA.

Monsieur Jean-Pierre ANTONELLI. Né le 18 août 1960 à BASTIA (20200), de nationalité française, demeurant immeuble le Concorde, 20240 GHISONNACCIA, a confié à Monsieur Michel, Gabriel PETRUCCIANI. Né le 5 août 1979 à BASTIA, de nationalité française, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, demeurant Route de Ghisoni, Saint-Anoine, 20240 GHISONNACCIA, Agissant au nom et pour le compte de la Société FCP, SAS en cours formation.

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de débit de boissons 4ème catégorie et restauration, situé Route nationale 198, 20240 GHISONNACCIA, connu sous le nom de A TERRAZZA. Pour une durée d'un an à compter du 1er octobre 2023, renouvelable ensuite d'année en année par accord des parties.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé,
Le locataire-gérant.

N° 65

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 26/09/2023,

La SAS EAT'ALIA sise à Bastia 20200, 3 cours Favale a donné en location gérance à M. ELMADHY Ahmed demeurant Av. Paul Giacobbi, Bât.1, St-Pierre, 20600 Bastia.

Un fonds de commerce de pizzeria Bar à Pâtes sis à Bastia 20200, 3 cours Favale, pour une durée de 1 an à compter du 01/10/2023, renouvelable par tacite reconduction.

N° 66

Pinelli Franchi Jelen

Société Civile de Moyens
En liquidation

Au capital de 1500 euros
Siège social :

3, rue Luce de Casabianca
20200 Bastia

Siège de liquidation :

3, rue Luce de Casabianca
20200 Bastia
525092912 RCS Bastia

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 9 octobre 2023 au 3, rue Luce de Casabianca a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Laurent PINELLI, Monsieur Fabrice FRANCHI, et Monsieur Harold JELEN de leur mandat de liquidateurs, donné à ces derniers quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

Avec actulégales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010



Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr
Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'Infogegale



**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**



infogreffe.fr

Les Greffes des Tribunaux de Commerce



ARTS PLASTIQUES

Inferno

Née en 1976 à Paris, Dune Varela vit et à travaille à Montreuil. Après des études de droit à Paris et de cinéma à New York, elle s'est consacrée à la photographie argentique puis, délaissant les impressions sur surface plane, elle a investi des matériaux tels que la céramique, le marbre ou le béton afin de matérialiser la photographie sous forme de fragment sculptural, dont l'existence serait à la fois fragile et durable. Elle a par la suite étendu le champ de ses recherches, notamment sur le monde méditerranéen, à la vidéo et au cinéma. Réalisée en 2021 et produite par Lotta films, *Inferno* est une installation vidéo de 11 minutes : dans une grotte de roche volcanique ouverte sur la mer entre l'ombre et la lumière blanche zénithale, des enfants marchent très lentement. Attentifs depuis toujours à ne pas tomber, ils sont sur le point de vaciller. « Je m'intéresse davantage, ici, au mystère d'un temps dont le sens nous échappe, par le truchement du regard, du corps et des peurs de l'enfance, plongés dans une destruction, une disparition et peut-être une transformation élémentaire [l'eau, la roche], qui n'offrent plus que le sentiment de la syncope et de la dislocation du monde moderne. »

Jusqu'au 31 octobre 2023. Poudrière de la Citadelle Miollis, Ajaccio ☎ 04 95 50 40 80

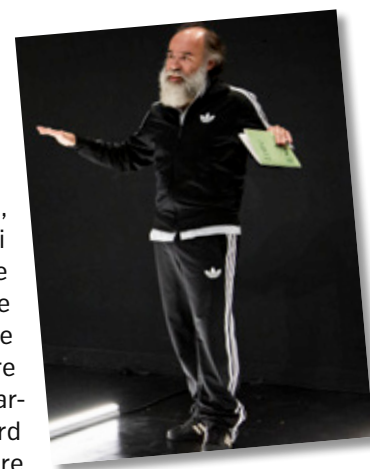


THÉÂTRE

Entre les lignes

Au commencement, il y avait le projet du dramaturge, comédien et metteur en scène portugais Tiago Rodrigues (aujourd'hui directeur du Festival d'Avignon) d'écrire un monologue pour le comédien Tonan Quito, avec lequel il collabore de longue date, à partir de *l'Œdipe roi* de Sophocle. Mais Tiago Rodrigues prend du retard. Puis des problèmes de vue l'empêchent de mener à bien l'écriture du texte. Tonan Quito et lui conviennent alors de chercher à avancer du mieux qu'ils peuvent, chacun de son côté. Le comédien va séjourner chez son père, un lecteur passionné, et lui parle de cette création qui, de contretemps en contretemps, marque le pas. Son père lui conseille de prendre une version d'*Œdipe roi* dans sa bibliothèque. L'ouvrage provient du centre pénitentiaire de Lisbonne et il a une particularité qui le rend unique : entre les lignes du texte de Sophocle, sous les mots mêmes d'*Œdipe* apprenant qu'il a tué son père, un détenu a écrit une lettre à sa mère, afin de lui expliquer pourquoi il a tué son père. Le projet prend alors une autre direction. Créée en 2013, *Entre les lignes* entrelace in fine plusieurs histoires. Celles de deux paricides, bien sûr, mais aussi celle d'une œuvre qui devait être et ne sera pas ; celle d'un hasard heureux et d'une trouvaille qui relance un processus de création et enfin celle de la relation entre un auteur-metteur en scène et son acteur fétiche. Lorsque le public prend place, Tonan Quito est déjà sur scène, seul, en jogging et baskets. Sur une table, une machine à café, dont il fera usage à plusieurs reprises, n'hésitant pas à en proposer aux spectateurs et à faire le service dans la salle. Il faut bien ça pour annoncer que le spectacle initialement annoncé n'aura pas lieu... Et pourtant l'acteur va instaurer une relation intime avec le public, le captiver, pour parler, aussi, de ce que chacun, sur scène comme dans l'assistance, attend du théâtre.

Le 13 octobre 2023, 21h. Fabrique de théâtre, Bastia. ☎ 04 95 39 01 65 & //www.facebook.com/theatre.alibi/



JEUNE PUBLIC

Rousseau et Jean-Jacques

Il est considéré comme un des théoriciens de la démocratie. Partout, des rues, des écoles portent son nom. En 2012, on fêta en France et en Suisse le 300^e anniversaire de sa naissance. En 2019, certains (comme le chercheur en philosophie politique Bruno Guigue) ont vu en lui un Gilet jaune avant l'heure. Mise en scène par Marjorie Nakache, cette adaptation des *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau par Xavier Marcheschi s'intéresse aux vingt premières années de la vie du philosophe : une suite d'aventures, de rencontres ; un voyage dans toutes les sphères de la société ; un parcours initiatique sur le plan social, intellectuel et amoureux. Elle retrace ainsi son enfance difficile : l'absence d'une mère, morte suite à sa naissance ; un père qui le laissa aux bons soins de son oncle lequel le confia à un pasteur, puis le plaça en apprentissage ; les années passées sous la férule d'un artisan brutal puis l'expérience de la condition de domestique. Mais, souligne Marjorie Nakache, « le spectacle ne se veut pas la simple chronique d'une jeunesse. Il trouve sa place dans une œuvre globale et montre les aspects les plus marquants de la personnalité de Jean Jacques, son projet littéraire. Il propose de s'interroger sur les relations entre certains épisodes de son enfance et les idées qu'il a pu défendre en tant que philosophe ». Sur scène, un comédien, une comédienne et danseuse et des marionnettes qui, précise Marjorie Nakache, se sont imposées comme « un outil théâtral et plastique idéal ». Utilisées « comme extension des comédiens, comme double », elles permettent « des allers-retours signifiants entre l'acteur réel et le personnage fictif, l'absence et la présence et peuvent donner à voir, de façon totalement incarnée et non théorique, des voix contradictoires. Elles se jouent des échelles, de la gravité, des impératifs physiques imposés par son corps au comédien ».

Le 19 octobre 2023, 18 h 30. Espace Diamant, Ajaccio. ☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr



AGNÈS ROGLIANO-DESIDERI

OFFRIR LA FINE FLEUR DES DISCOURS SUR LA CORSE



Photo Agnès Rogliano-Desideri

L'Anthologie des grands discours sur la Corse et les Corses regroupe les travaux de seize chercheurs. Elle explore le rôle des grands discours liés à la Corse moderne et contemporaine déclinés en plusieurs sections: grands récits de voyage sur la Corse, discours sur la langue et la culture corses, insularité, héros de la Corse, religion chrétienne, éducation, jeunesse, santé, développement économique, violence, discours institutionnels et politiques. Mais quelle place y tiennent les femmes? Rencontre avec Agnès Rogliano-Desideri, docteure en littérature générale et comparée, enseignante à l'Université de Corse.

Qu'est-ce qui vous a motivés, collectivement, à rechercher et regrouper ces textes?

Cet ouvrage est le fruit du travail collectif de chercheuses et de chercheurs membres du laboratoire de l'Unité mixte de recherche CNRS LISA, structure qui s'inscrit dans la transdisciplinarité et tire son intérêt et sa richesse de compétences scientifiques différentes et de regards croisés. Elle constitue naturellement le vase idéal pour ce bouquet qu'est l'anthologie. Dès l'introduction de l'ouvrage, Kevin Petroni et Christophe Luzi qui en ont assuré la direction rappellent qu'une anthologie est un terme issu de la botanique qui désigne avant tout « une collection de fleurs ». L'étymologie se double de la symbolique: en plus d'être remarquable, le discours-fleur a vocation à porter des fruits, il est consubstantiel de l'action et engage l'avenir. Dans ce premier quart du XXI^e siècle, il était important, depuis l'Université de Corse, de rassembler dans un même ouvrage des thématiques diversifiées afin de les faire entrer en résonance. Ceci implique un point de vue évidemment scientifique

mais également une dimension charnelle puisque les contributrices et les contributeurs sont toutes et tous profondément engagé.es dans la culture insulaire et participent toutes et tous de la même mémoire collective. On ne parle pas d'un catalogue inerte mais bien d'une polyphonie, qui peut paraître surprenante, entre les thématiques, les personnalités et les siècles. C'est de cette polyphonie que surgit finalement cet ouvrage qui questionne le rôle de la parole des auteur.es présenté.es et participe à susciter la réflexion sur l'évolution d'une Corse depuis le siècle des Lumières vers nos espoirs pour le XXI^e.

Quels ont été les critères de sélection? Y a-t-il des discours que vous auriez aimé inclure?

Dans le cadre de mes travaux universitaires et, au delà, dans mes engagements de terrain, la question de la place des femmes dans les sociétés occupe une place prédominante. Ma modeste contribution à cet ouvrage concerne la thématique des femmes et mon choix de textes a été déterminé par mon

« L'idée qui consiste à considérer que la Corse est « en perte de valeurs » m'agace car, bien souvent, il s'agit de valeurs très éloignées de celles que j'ai évoquées plus haut. Au contraire de ces dernières, « les valeurs » perdues que certains déplorent tant sont mâtinées de brun et d'un patriarcat qui représentent des évolutions sociales comme des dangers. »

intention de porter un éclairage sur ce qui peut, en Corse, être attaché à des valeurs féministes qui se corrélaient aux valeurs d'humanisme chères à notre culture et souvent mises en exergue telles que la tolérance religieuse, l'antiracisme, l'entraide, l'accueil de l'autre... [Notre hymne national, dédié à une femme pourrait d'ailleurs, à mon avis, syncrétiser tout cela]. Les textes que j'ai proposés s'inscrivent dans cette perspective. J'avais sélectionné trois autres discours en plus des deux qui ont été publiés: un texte de Dorothy Carrington extrait de *Mazzeri, finzioni, signadori/Aspects magico-religieux de la culture corse*, un extrait de *Lettre aux femmes corses* d'Edmond Simeoni et enfin une publication de Jean-Guy Talamoni sur « *La question des vêtements islamiques à l'épreuve de la culture corse* » parue dans *Settimana* le 16 septembre 2016. Pour des raisons éditoriales, un choix a dû être fait. Il me parut évident de garder des discours dont les auteures sont plutôt des héroïnes que des héros: la résistante Noëlle Vincensini et la professeure Josette Dall'Ava Santucci, deux femmes qui, au XXI^e siècle, sont des modèles en terme de courage, d'engagement et d'humanisme.

Quelle a été votre approche pour interpréter ces discours, leur impact sur notre imaginaire collectif?

J'ai la chance que mon approche soit tout d'abord affective puisque j'ai l'immense honneur de connaître les deux femmes d'exception dont je présente les textes. Les critères clés utilisés s'inscrivent dans la dimension performative de leurs discours respectifs: Noëlle Vincensini est une résistante et son récit représente ce qu'elle a vécu dans sa chair. Jusqu'à il y a peu de temps, elle témoignait encore auprès de collégiens et de lycéens de l'horreur concentrationnaire et du racisme. La professeure Josette Dall'Ava Santucci est un médecin qui raconte l'histoire des femmes médecins, une femme engagée et une auteure dont la plupart des droits sont reversés à l'association SOS Méditerranée. Dans notre imaginaire collectif, je n'envisage pas d'impact plus important que les valeurs que ces deux héroïnes incarnent: celles du respect que l'on doit à l'autre dans sa différence et dans l'accueil que l'on peut lui offrir et dans les soins que l'on peut lui prodiguer quand il en a besoin.

Quelle place tiennent globalement les femmes dans cet ouvrage?

Les femmes tiennent une place extrêmement minoritaire et les discours recensés sont très largement des paroles d'hommes. C'est important de le souligner parce que cela fait écho à l'histoire dont on ne peut que déplorer qu'elle ait été écrite jusqu'à présent très majoritairement par des hommes et pour des hommes, pas forcément enclins à mettre des femmes au cœur de préoccupations qu'elles soient politiques, économiques, sociales, médicales ou religieuses. L'histoire de la Corse n'y fait pas exception et le droit de vote des femmes sur l'île dont nous aimons, moi la première, rappeler qu'il fut antérieur à celui de 1944 en France, ne présentait pas assez de conditions pour que nous nous en réjouissions comme s'il avait été institué pour permettre aux femmes de manifester démocratiquement des revendications qui leurs soient profitables en termes d'évolution de leur condition et de leur émancipation... Si tel avait été le cas, nous aurions sans nul doute eu bien

plus de discours de femmes dans notre anthologie. Rechercher collectivement une parité absolue aurait été un artifice: la recherche scientifique n'a pas à masquer cette réalité qui est la même que celle de la plupart des arts, de tout ce qui compose l'histoire humaine et dont on espère que le XXI^e siècle sera celui du changement avec une suite à cette anthologie qui proposera autant de discours de femmes que de discours d'hommes. En revanche, pour ce qui est des personnes qui ont contribué à ce recueil, la place des femmes est, à très peu de chose près, la même que celles des hommes puisqu'il y a presque autant de contributrices que de contributeurs sans que nous l'ayons fait volontairement. C'est un signe très positif. Pour conforter mon propos, je citerai deux personnes qui me sont chères et dont les travaux sont particulièrement symboliques dans cette perspective féministe. Eugène Gherardi, directeur de l'UMR LISA, à l'origine de l'anthologie, fait partie de ceux qui valorisent régulièrement les femmes, leurs discours, leurs implications et leurs actes, comme en témoigne encore sa dernière publication qui met la Monaca Rivarola [*La Monaca Rivarola, Une Jeanne d'Arc corse dans l'anthologie*] au cœur de la Casa Rivarola, son ouvrage récemment paru. Je tiens aussi à évoquer la constitutionnaliste Wanda Mastor, une femme et une humaniste dont les propres travaux sont d'une importance capitale pour les avancées institutionnelles de la Corse et qui, ironie de l'histoire, dans cet ouvrage, interroge le rôle de certains grands discours politiques et institutionnels d'un temps où les femmes étaient mineures à vie.

Il n'existe pas de récit unifié et héroïque mettant en valeur la Corse et les Corses. L'idée d'un « roman national » à la Jules Michelet serait-elle pertinente dans une Corse du XXI^e siècle qu'on dit souvent « en perte de valeurs »?

L'idée qui consiste à considérer que la Corse est « en perte de valeurs » m'agace car, bien souvent, il s'agit de valeurs très éloignées de celles que j'ai évoquées plus haut. Au contraire de ces dernières, « les valeurs » perdues que certains déplorent tant sont mâtinées de brun et d'un patriarcat qui représentent des évolutions sociales comme des dangers. Ces évolutions sont -l'actualité ne nous le prouve que trop souvent- présentées comme des épouvantails pour essayer de démontrer politiquement qu'un « bon vieux temps » [pas forcément si bon ni si vieux, en fait] devrait être un modèle. Je ne suis pas sûre d'avoir la légitimité pour dire si l'idée de la construction d'un « roman national » est pertinente dans une Corse du XXI^e siècle, mais s'il doit être écrit, j'espère qu'il le sera par des femmes et par des hommes à la lumière de la modernité des droits humains.

Quelle contribution de cette anthologie à la compréhension de la Corse et des Corses?

Un avantage majeur de cette anthologie est de rassembler des thématiques que peuvent consulter l'étudiant.e, le chercheur, la chercheuse ou toutes les personnes qui s'intéressent à la Corse dans une perspective diachronique et transverse. Que le regard sur cet ouvrage soit celui porté depuis la Corse elle-même ou depuis l'autre côté des rives de l'île, il bénéficiera dans tous les cas d'un éclairage renforcé par le jeu de miroirs qu'offre résolument sa composition pluridisciplinaire et féconde. ■ *Propos recueillis par Claire GIUDICI*



LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

(linguacorsica@gmail.com)

CORSE, NOMS DE PERSONNE ET ORIGINE



Les convergences entre la Corse et l'Italie des diverses régions sont indéniables. Cependant malgré la toscanisation graphique certains noms de famille sont introuvables dans l'annuaire téléphonique italien qui est une source de comparaison appréciable. C'est souvent le cas pour des noms issus des prénoms composés comme SIMONGIOVANNI, ou des prénoms médiévaux qui continuent d'exister comme noms de famille: le sens «augural» de Vinciguerra est évident, comme celui de Vincileoni, mais ce dernier est propre à la Corse. Sa variante Vincileone, personnage de Colomba, est aussi un nom de famille d'origine corse, même si on le cherche vainement dans les annuaires téléphoniques [que ce soit en Corse, en France, ou en Italie]. Sous cette forme «singulière» il est très rare; le site Geopatrynome confirme une seule présence en Corse du Sud: «les Vincileone sont nés en France entre 1891 et 1915». Au XIX^e siècle ce nom de famille est fréquent sous plusieurs formes de: VINCILEONE, VINCILEONI, VINCILIONI, VINCILIONE [Vincilione est amplement attesté comme «prénom», dès le XVI^e siècle dans la «Pandetta» et dans les actes du Nebbio [FAGEC 1977].

CHANGEMENTS DE NOM (VOLONTAIRES ET INVOLONTAIRES)

Dans un ouvrage sur les noms de famille italiens aux U.S.A, l'auteur évoque les changements de nom [«change of surname»: J.-G. Fucilla 1949, *Our italian surnames*] que l'on

peut observer à diverses époques et avec diverses motivations. On évoque notamment la famille génoise des FIESCHI qui s'est séparée en plusieurs branches [XIII^e siècle] qui prirent des noms différents, présents notamment en Corse. On citera ici CASANOVA [qui peut donc avoir de multiples origines, corses et non corses, ou être issu des FIESCHI] ou encore BIANCHI, PINELLI, SECCHI, COGORNO.

Certains de ces changements se sont produits sous la pression [politique ou autre]: ALESSANDRI peut être le nom d'emprunt de l'ancienne famille ALBIZI [sous la république de Florence]. Au XVI^e siècle on cite CASTELLI [autre nom des CASTELLENSE] ou GIORGI volontairement pris pour remplacer JURKOXIC. Dans «l'Italia Irredenta» certaines familles italiennes ont été contraintes d'adopter un nom conforme à la graphie germanique [ou slave], avant d'être autorisées par les vainqueurs de la première guerre mondiale à reprendre leur nom d'origine [ou supposé tel]. La nouvelle loi [1927] a été aussi exploitée par des familles simplement désireuses de s'intégrer volontairement à la majorité italo-germanique: ainsi à Trieste en 1938 BEVILACQUA pouvait correspondre à VO-DOPIVEC, et NERI à CERNE, sans qu'on puisse toujours distinguer entre nom «d'origine» ou nom «officiel». Bien évidemment, les nombreux ALESSANDRI, CASANOVA, BIANCHI, CASTELLI, etc. de Corse ne sont pas forcément les descendants des familles italo-américaines, germaniques, slaves ou autres citées ici.

Les noms de famille - corses ou italiens d'origine locale ou

Comme bien des aspects de la vie sociale, le paysage onomastique corse a donc été profondément bouleversé de manière durable, avec ou sans l'assentiment des populations concernées.

«dialectale»- furent en grande majorité toscanisés. Ainsi MARZU (sicilien ou calabrais) est devenu MARZO, comme c'est le cas général en Corse surtout pour les formes d'origine toponymique comme FRASSETO (introuvable en Italie) qui correspond en corse à Frassetu [2A]. La toscanisation a donc été systématique en Corse: d'ordinaire -o pour les noms de lieux et les noms de famille d'origine toponymique, pluralisation en -i ou (plus rarement) -e pour les nom de famille). En revanche beaucoup de noms sardes ont conservé leur -u final d'origine, par exemple COSSU, fréquent aussi en Corse, est issu d'un adjectif [*corsu* en corse, *corso* en toscan] qui signifie justement «*natif ou originaire de Corse*» [Caffarelli & Marcato 2008].

On voit que les diverses administrations ont eu des comportements différents selon les régions et les époques. Alors qu'en France au XVI^e siècle on a pu franciser les noms étrangers [ex. GIUNTI = LARIVEY: Fucilla 1949] l'administration française en Corse a conservé la presque totalité des toponymes sous leur forme toscanisée malgré quelques tentatives, timides et sans lendemain, de francisation [toponymes et noms de famille]: parmi les Corses déportés à Toulon après la conquête de la Corse on mentionne un SALIGÈS [SALICETI], ou le curé de «Bigouille» [pour Biguglia 2B; cf. FX. Emmanuelli 1969, *Déportation, colonisation, francisation*].

LES CORSES AUX AMÉRIQUES: ÉMIGRATION À PORTO RICO

Les bouleversements politiques et économiques du XIX^e siècle ont provoqué de vastes mouvements de populations européennes. Comme ailleurs l'adaptation aux diverses langues et cultures des pays d'accueil a parfois engendré des variations en fonction des langues des pays d'accueil. La liste officielle de noms des premières familles françaises émigrées [notamment] à Porto Rico [*Listado de descendientes Corsos y franceses ubicados en Puerto Rico desde 1815* [proyectosalohogar.com/]]. On y trouve des noms sous une forme française [BOYER], corse et/ou italienne [STEFANI], ou même espagnole ou hispanisante [VILLANUEVA peut être la «traduction» de VILANOVA; RENUCHI: peut correspondre à RENUCCI]. On peut avoir des variations entre graphème espagnol et italien [ou corse]: SANTUCHI/SANTUCCI; on a aussi FELIPPI/FILIPPI, GREMALDI/GRIMALDI, CASABLANCA/CASABIANCA, BOCCHECIAMP/BOCCHECIAMPE.

Les changements de nom «volontaires» que l'on vient d'évoquer sont relativement limités comparés aux transformations résultant des «normalisations» successives, souhaitées ou non par les intéressés. Les Corses, comme la plupart des habitants des pays modernes, ont connu un premier changement de nom lors du passage à l'écrit. En raison surtout des divergences entre langue orale et langue écrite, entre langue dominante et langue locale, les noms de famille actuels sont forcément discordants par

rapport aux noms «traditionnels», y compris si l'on prend comme référence les usages en vigueur il y a deux ou trois siècles. Comme bien des aspects de la vie sociale, le paysage onomastique corse a donc été profondément bouleversé de manière durable, avec ou sans l'assentiment des populations concernées.

GRECS & JUIFS

Les descendants des familles grecques fuyant la persécution turque, installés en Corse par la République de Gênes à Cargese ont un nom «italianisé» qui s'est maintenu jusqu'à nos jours. On trouve sur le site de l'association «Cargese-Vitylo» une «*liste des Grecs inscrits sur les registres de Gênes et dont le nom existait toujours en 1900*». La liste indique notamment le «nom grec» et le «nom corse» [par exemple PETROLAKIS/PETROLACCI] et sa signification [«Petit Pierre»], de même on a CAPODIMAKOS/CAPODIMACCI «Petit chef du peuple» ou DRAGAKOS/DRA-GACCI «Dragon» [P. Stéphanopoli 1900 *Histoire des Grecs en Corse*].

Quant aux noms juifs, ils peuvent être originaires de tous les pays d'exil, et leur forme n'est pas toujours suffisante pour déterminer l'appartenance à telle ou telle religion.

L'identification est d'autant plus difficile que de nombreux noms juifs ont été traduits ou adaptés à la langue du pays d'accueil, avec une graphie «conforme». CERVETTI peut correspondre à HIRSCH [«cerf» en allemand, cf. le nom de personne hébraïque Naftali] mais est fréquent en Corse come en Italie où il peut évoquer des toponymes, ou même [avec différentes motivations] l'animal. Ici aussi nous rencontrons des pratiques courantes dans divers pays. «Les prénoms juifs d'animaux» sont courants chez les Ashkénazes. «*Les Séfarades en portent rarement et se moquent des Ashkénazes avec leurs ours et leurs loups*» [genami.org/culture/fr_origine-noms.php#animaux]. Mais cette caractéristique n'est pas exclusive, comme le montre le nom de famille typiquement corse LUPORSI. Dans le Nord-Est de l'Italie le nom SANGUINETTI est souvent porté par des familles israéliques [Da]. Ailleurs il est rapproché [ainsi que la variante SANGUINETI, Ligurienne] de toponymes qui évoquent le «cornouiller» [latin sanguine; cf. le nom scientifique *cornus sanguinea*]. Le même nom de famille peut donc justifier des analyses différentes dans les divers lieux où il est porté. Seule la variante SANGUINETTI est présente en Corse où on atteste [IGN] la Fontaine de Sanguineto [San-Giovanni-Di-Moriani 2B] et la Source de Sanguinette [Rutali 2B]. Pour prendre un autre exemple de nom «polygénétique» courant en Corse [et en Italie], VITALI [on a en latin Vitalis, issu de l'adjectif vitalis «qui donne la vie»] est aussi fréquent comme prénom à connotation religieuse dans des milieux aussi bien israéliques que chrétiens. De nombreuses variantes présentes en Corse [VIDAL, VIALE...] peuvent être d'origine italienne mais aussi française. ■

CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCHARD

FAITES ENTRER L'ACCUSÉ

Photo: Thomas Bresson Creative Commons



Le 1^{er} octobre, François Bayrou faisait sa « rentrée » politique à Guidel (Morbihan) comme chaque année. Le 8, il était à Bordeaux pour le campus européen de Renaissance, le parti d'Emmanuel Macron. Le 16 octobre, changement de décor: c'est devant le tribunal de grande instance de Paris que le président du MoDem, actuel haut-commissaire au Plan, ancien ministre, trois fois candidat à l'élection présidentielle, comparaitra. Pour une fois, ce n'est pas lui qui distribuera la parole.

François Bayrou et dix autres personnes, dont l'ancien garde des Sceaux Michel Mercier, seront jugés jusqu'au 22 novembre pour « *complicité de détournement de fonds publics européens* ». On leur reproche d'avoir utilisé des fonds européens pour recruter des assistants parlementaires payés par le Parlement mais travaillant pour le MoDem. Les juges ont constaté, c'est important de le noter, que ces délits présumés n'avaient donné lieu à « *aucun enrichissement personnel* ».

Bien avant la décision judiciaire, le couperet du jugement politique était tombé dès 2017: nommé ministre de la Justice après l'élection d'Emmanuel Macron, François Bayrou avait dû quitter le gouvernement d'Edouard Philippe un mois et quatre jours plus tard, de même que Sylvie Goulard, ministre des Armées, et Marielle de Sarnez, ministre des Affaires européennes. Celle-ci est morte d'une leucémie en janvier 2021. François Bayrou est certain que cette affaire a « tué » Marielle de Sarnez. À noter: les charges pesant sur Sylvie Goulard et Marielle de Sarnez ont été abandonnées au cours de l'enquête. On ne leur reprochait plus rien. Si ce procès attire l'attention, c'est bien sûr en raison de la personnalité de François Bayrou, responsable politique de premier plan, à l'occasion « faiseur » de présidents, et qui n'a pas tout à fait renoncé à ses propres ambitions. Mais c'est aussi parce qu'il en annonce un autre: Marine Le Pen, en tant qu'ancienne présidente du Front national devenu Rassemblement national, est mise en examen pour les mêmes motifs et le parquet de Paris, en septembre,

a demandé un procès pour elle et vingt-sept autres personnes. Elle est accusée d'avoir mis en place « *un système organisé frauduleux de détournement de fonds européen à son profit, par le biais d'emplois fictifs d'assistants parlementaires* ».

INÉLIGIBLE EN 2027?

Le sujet est moins simple qu'il n'en a l'air. Lorsque Marine Le Pen fait rémunérer son garde du corps par le Parlement européen, on comprend que c'est un peu fort de café et que la sanction tombera. Mais, le plus souvent, il n'est pas facile de distinguer le travail effectué par un député européen dans le strict cadre de son mandat ou dans celui de son activité politique. En réalité, les deux ne font qu'un. Quand l'attaché parlementaire aide son député à écrire un article sur les questions européennes ou lui prépare un discours, est-il vraiment évident qu'il sort de son rôle? Qu'un assistant parlementaire fasse aussi de la politique ne peut étonner qu'un juge qui ne connaît rien à la vie politique ni au fonctionnement du Parlement.

Le jugement qui frappera ou non François Bayrou donnera une idée de la sévérité des juges, qui se sont déjà fait la main, si l'on ose dire, sur Nicolas Sarkozy et François Fillon dans d'autres affaires. Si une peine d'inéligibilité est requise et prononcée, puis confirmée en appel avec une éventuelle exécution immédiate, on sortira caleullette et calendrier: à supposer que Marine Le Pen (qui vient de rembourser 330 000 euros au Parlement européen) soit jugée et condamnée en 2024, peut-elle être frappée d'inéligibilité et donc devoir renoncer à se présenter en 2027?

Scénario improbable? Peut-être. Pourtant, au printemps dernier, Marine Le Pen a confirmé qu'elle serait normalement candidate en 2027 (ce sera la quatrième fois) sauf si elle en est empêchée pour une raison ou pour une autre. Et il lui est arrivé d'ajouter d'un air à la fois mystérieux et détaché: « *Je serai peut-être inéligible...* » Il y a six mois, cette petite phrase nous avait mis la puce à l'oreille. ■



VU, LU ET VÉCU...

L'Europe et la force

Alors que le Hamas attaquait Israël, on a ajouté une ligne à la liste commencée en 2008: Géorgie, Syrie, Donbass-Crimée, Ukraine, Arménie et donc Israël. Jean-Dominique Giuliani, président de la Fondation Robert Schuman, sonne le tocsin: «L'Europe n'est ni un État ni un empire et n'a jamais voulu s'armer collectivement parce qu'elle était construite pour la paix. Sera-t-elle capable de franchir le seuil qui lui impose de disposer de suffisamment de forces pour crédibiliser sa diplomatie?» Il poursuit: «Il lui faut maintenant faire l'apprentissage de la force, elle ne peut plus faire l'impasse sur la question militaire». Voilà un thème de campagne urgent pour les élections européennes de juin 2024. Les candidats s'en emparent-ils? On a peur de connaître la réponse.

Feu la Nupes?

Jean-Luc Mélenchon rêvait d'une liste unique des partis constituant la Nupes (France insoumise, PCF, PS et écologistes) aux Européennes. Mais comment pourraient-ils tenir un discours commun sur l'Europe? C'était déjà clair avant les actes terroristes du Hamas que la France insoumise, à quelques exceptions près, n'a pas clairement condamnés, renvoyant dos à dos Hamas et Israël et refusant d'utiliser le mot «terrorisme». Dans les semaines qui viennent, le sujet pour la gauche sera l'avenir même de la Nupes. Socialistes, communistes et écolos peuvent-ils vraiment continuer de cohabiter avec les Insoumis, capables et coupables d'une telle faute morale?

Catherine en Bernadette

Le cinéma français ose rarement mettre en scène des personnages et des faits de l'histoire récente. On ressort donc du film *Bernadette*, signé Léa Domenach, avec une interrogation: fallait-il le faire? Réponse personnelle: oui. Mais peut-être pas en consacrant des scènes à Laurence, la fille anorexique du couple Chirac. Disparue en 2016, elle n'apparaissait jamais publiquement. Sinon, Catherine Deneuve est parfaite en Bernadette, femme soumise qui, peu à peu, s'expose à la lumière. Denis Podalydès excelle en préfet Niquet, chargé de la com' de la première dame. Michel Vuillermoz est trop caricatural en Jacques Chirac et Sara Giraudeau un peu fade en Claude Chirac, qui veut mettre sa mère au rencart. On rit parfois, on sourit souvent, on passe un bon moment. Claude Chirac, qui a vu

le film, a confié dans *La Tribune du Dimanche* qu'elle ne l'avait pas aimé. On se demande ce qu'en penserait Bernadette Chirac, âgée aujourd'hui de 90 ans.

Interview et connivence

Jean-Pierre Elkabbach, disparu le 3 octobre, fut un grand intervieweur mais il ne répugnait pas à une certaine connivence avec quelques-unes de ses «victimes». Ladite connivence avait parfois du bon: quand, en 1994, il interroge François Mitterrand sur son amitié avec René Bousquet, ses ambiguïtés avec le régime Vichy et sa santé, il ne peut le faire que parce que Mitterrand lui fait confiance. Cette interview, un modèle du genre, doit autant à la «connivence» qu'au professionnalisme de Jean-Pierre Elkabbach. Éternel casse-tête du journaliste: ne pas s'approcher trop mais ne pas trop garder ses distances...

Quarante jours en Iran

Dans *L'usure du monde* (Gallimard), l'écrivain François-Henri Désérable raconte sa traversée de l'Iran à la rencontre des femmes voilées, qui risquent la prison si elles enlèvent leur voile, de ceux qui manifestent avec elles contre l'obscurantisme des mollahs et le paient souvent de leur vie. Finalement arrêté par les Gardiens de la révolution et prié de rentrer en France, Désérable nous offre un superbe récit littéraire. Des habitants de l'Iran lui ont parlé de la liberté et du coût de la vie, de la peur surmontée et de la révolte qui gronde. Le Prix Nobel de la paix vient d'être attribué à Narges Mohammadi, journaliste iranienne et militante des droits des femmes et des hommes. Elle est emprisonnée à Téhéran.

Punaise

À entendre les chaînes d'informations, les punaises de lit seraient partout. Surtout ailleurs que dans les lits: au cinéma, dans le métro, dans le TGV, dans les cuisines. Loin de nous l'intention de minimiser le sujet: les punaises de lit sont un véritable fléau et il est plus difficile de s'en débarrasser que de l'inflation ou du chômage. On peut quand même raison garder: on ne les découvre pas en octobre 2023! Parmentier les qualifiait déjà de «race ennemie de notre repos» et d'«animal hideux, fléau de notre vanité et de notre mollesse». C'était en 1773. ■



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PERFORMANTE

DE LOGEMENTS COLLECTIFS



Logirem Finosello - Aiacciu

L'AUE à fiancu à voi :

AIDES FINANCIÈRES &
ASSISTANCE OPÉRATIONNELLE



**BAILLEURS SOCIAUX,
COLLECTIVITÉS...**

APPELEZ LE 04 95 10 98 64